

AVIS DE CONVOCATION

Réunion extraordinaire du Conseil (séance publique)

Vous êtes par la présente convoqués à la

Réunion du : Conseil scolaire Viamonde
Date et heure : Le 2 décembre 2020 à 18 h
Endroit : **Audioconférence**
+1 (647) 317-3974,31472#
+1 (866) 772-2238,31472#

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : (647) 244-9631

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL (Séance publique)

Le 2 décembre 2020 à 18 h

Audioconférence

+1 (647) 317-3974, 31472#

+1 (866) 772-2238, 31472#

ORDRE DU JOUR

Appel des membres

1. **Affaires courantes :**

- 1.1 Approbation de l'ordre du jour
- 1.2 Déclaration de conflit d'intérêts

2. Mise à jour : coronavirus

3. Rapports émanant des secteurs :

3.1 **Affaires:**

- 3.1.1 [Prévisions budgétaires révisées 2020-2021](#)

3.2 **Éducatifs:**

- 3.2.1 Rapports [n° 3](#) et [n° 4](#) (2020-2021) du Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED) du 17 novembre 2020

4. [Plan stratégique pluriannuel 2021-2025](#) - (Annexe A versée séance tenante)

5. Adoption des résolutions du point No 3.2.1 de la séance à huis clos en séance publique

6. Levée de la réunion

POINT NO 2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 2 décembre 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE – SÉANCE PUBLIQUE

Objet : Mise à jour : Coronavirus

Historique

Lors de la réunion du Conseil tenue le 20 novembre 2020, l'administration présentait une mise à jour en lien avec la crise sanitaire.

Situation actuelle

Étant donné que plusieurs régions sur le territoire du Conseil ont passé des mesures plus strictes par décret gouvernemental, l'administration présente alors, à l'Annexe A, le « *Plan de continuité de l'apprentissage pour l'hiver 2020-2021 [dans le cas possible de fermeture d'école(s)]* ». Ce plan se veut un portrait dans le temps et demeure évolutif dans la mesure où il faudra absolument suivre les consignes ministérielles et de la santé publique sachant que plusieurs variables pourraient changer la donne (p. ex., mesures différentes selon la municipalité et selon les bureaux de santé publique locaux, exigences quant au minutage).

Étant donné les mesures d'hygiène et de distanciation physique en place dans les écoles Viamonde pour réduire les risques de transmission de la COVID-19, l'administration doit réviser ses processus relatifs à la gestion des écoles lors des intempéries hivernales. Au regard des contraintes liées au maintien de cohortes distinctes, contacts limités entre élèves et entre élèves et personnel, il ne sera plus possible pour les écoles de regrouper des élèves de plusieurs cohortes dans un local central et leur assigner des membres du personnel multiples dans le cas où il manquerait le personnel nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la journée scolaire car ceci les expose à des risques additionnels pour les contacts. Ainsi, lorsque tous les circuits d'autobus d'une école sont annulés, l'école sera fermée. Veuillez noter que ces modifications sont en vigueur seulement pendant que les écoles demeurent ouvertes pour l'enseignement en présentiel.

Une lettre sera envoyée aux familles à cet effet cette semaine.

Le Ministère de l'éducation a également publié récemment de nouvelles consignes sur plusieurs sujets. Voici quelques faits saillants :

Instruction de la musique dans les écoles en région 1 :

POINT NO 2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Il est précisé que tout enseignement en personne qui implique de chanter ou de jouer des cuivres ou des instruments à vent n'est autorisé que si chaque personne qui chante ou joue d'un instrument est séparée des autres par une paroi en plexi-verre ou une autre barrière imperméable et que chaque personne qui se trouve dans l'espace d'enseignement se tient à au moins 2 mètres des autres personnes qui y sont également présentes. Il est à noter que la plupart des attentes générales pour le domaine de la musique dans les deux programmes-cadres d'Éducation artistique des paliers élémentaire et secondaire peuvent être satisfaites sans l'utilisation d'instruments.

TFO IDÉLLO, apprendre à la maison :

Pour les francophones, le Ministère a annoncé le lancement du nouveau portail élaboré en partenariat avec TFO. *TFO IDÉLLO, apprendre à la maison* offre des aides supplémentaires facultatives aux élèves qui font l'objet d'un auto-dépistage, sont en quarantaine à la maison ou souhaitent perfectionner leurs compétences en accédant aux ressources pédagogiques élaborées par du personnel enseignant agréé de l'Ontario.

Le portail [*IDÉLLO TFO, apprendre à la maison*](#) propose des vidéos interactives qui encouragent le bien-être, la santé mentale et l'activité physique.

Modifications réglementaires quant aux opérations des conseils :

Des modifications aux règlements, pris en application de la *Loi sur l'éducation*, sont proposées par le Ministère qui prendront effet sous peu. Ceux-ci sont en lien avec les Conseils d'école et comités de participation des parents. Pour l'année scolaire 2020-2021, la date des élections des conseils d'école et des comités de participation des parents serait prolongée au 30 novembre 2020. La date de la première réunion des conseils d'école est reportée jusqu'au 7 décembre 2020. De plus, l'avis de convocation, les réunions et les élections peuvent désormais avoir lieu de manière virtuelle.

De plus le Ministère permet aux conseils de se concentrer sur le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant et sur les évaluations du rendement des nouveaux enseignants et enseignantes en proposant une interruption temporaire et volontaire des évaluations du personnel enseignant chevronné, y compris les directions et directions-adjointes d'école pour l'année 2020-2021.

Financement pour l'éducation de l'enfance en difficulté :

Le Ministère ajuste les subventions pour soutenir les élèves ayant de très grands besoins en instaurant un mécanisme provisoire basé sur une formule plutôt que d'être basé sur les demandes.

Tests ciblés de dépistage COVID :

POINT NO 2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Le Ministère collaborera avec les conseils scolaires et les bureaux de santé publique locaux afin de lancer une initiative de tests ciblés dans les collectivités confrontées à un grand nombre de cas de COVID-19 active.

D'une durée de quatre semaines, cette initiative de tests volontaires vise les élèves et leurs familles, les enseignantes et enseignants de même que les membres du personnel asymptomatiques des écoles de Toronto, de Peel, de York et d'Ottawa.

Les approches et les lieux concernés varieront d'une région à l'autre, en fonction des besoins locaux. L'objectif est de suivre et prévenir avec plus de facilité la propagation de la COVID-19 dans les écoles en contribuant à identifier rapidement les cas. Cette initiative est également susceptible d'orienter certaines décisions de santé publique et d'aider à gérer les éclosions. Le Ministère demande aussi aux conseils de voir au renforcement des protocoles de santé publique dans les écoles. À cet effet, les écoles Viamonde réitèrent l'importance du port du masque et d'une bonne hygiène des mains. Ainsi, nous continuerons le maintien des cohortes, le respect de la distanciation physique, le dépistage quotidien avant de se rendre à l'école, et nous suivrons les conseils de l'outil de dépistage pour les écoles.

Finalement, avec le nombre croissant de cas de COVID-19 dans nos communautés, l'administration a développé et mis à jour un < *Protocole de protection pour le personnel interne dans les zones critiques et pour le personnel des organismes externes* >. Celui-ci se trouve à l'Annexe B pour présentation.

Conclusion

L'administration remercie les membres du Conseil pour leur appui continu quant au déroulement de cette rentrée scolaire inédite.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 2 décembre 2020 intitulé « *Mise à jour : Coronavirus.* » soit reçu.

Préparé avec la collaboration de l'ensemble du comité exécutif; et

présenté par :

Le directeur de l'éducation,

Martin Bertrand

PLAN DE CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES À DISTANCE - HIVER 2020-2021

[(DANS LE CAS DE FERMETURE D'ÉCOLE(S))]

INTRODUCTION

La situation de santé publique actuelle en raison de la COVID-19 impose que le Conseil se prépare pour l'enseignement à distance au cas où cela s'avèrerait nécessaire. Il est à noter que l'enseignement à distance pourrait être obligatoire par école, par région ou pour l'ensemble des écoles du Conseil et que le Conseil suivra les consignes du ministère de l'Éducation ainsi que les recommandations de Santé publique.

Le Conseil demeure déterminé à mettre tout en place pour soutenir l'apprentissage, l'épanouissement et le développement des élèves.

Le plan de continuité des apprentissages – Hiver 2020 est fondé sur les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario énoncées dans son *Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario* et fera l'objet d'une révision régulière en fonction des mises à jour présentées par le Ministère ou la Santé publique.

L'enseignement à distance sera assuré en ligne via la plateforme Microsoft Teams. Les élèves auront régulièrement des contacts synchrones avec leur enseignante ou enseignant. L'apprentissage synchrone pourra servir dans le cadre de l'enseignement en classe entière, en plus petits groupes et/ou individuellement. Les services de soutien des élèves ayant des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que des services de soutien au bien-être et à la santé mentale se poursuivront.

MODÈLE DE PRESTATION

Les élèves de la maternelle à la 12^e année prennent part à l'apprentissage à distance à temps plein, et ce, selon les attentes minimales énoncées dans le *Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario*. Un enseignement du curriculum complet sera offert. Les cours et le travail attribué continueront de couvrir les attentes du curriculum dans toutes les disciplines et pour toutes les années d'études. Les activités d'évaluation et de communication du rendement se dérouleront selon la procédure habituelle.

Exigences du temps minimal à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone

Palier	Année d'études	Exigence relative à la période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone	Temps moyen recommandé pour les devoirs par jour
Élémentaire	Maternelle et jardin d'enfants	180 min	0 min

	De la 1 ^{re} à la 3 ^e année	225 min	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 20 min
	De la 4 ^e à la 6 ^e année	225min	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 40 min
	De la 7 ^e à la 8 ^e année	225 min	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 60 min
Secondaire	De la 9 ^e à la 12 ^e année		Période de cours de 75 min

ÉVALUATION ET COMMUNICATION DU RENDEMENT

Les activités d'évaluation et de communication du rendement se déroulent selon la procédure habituelle. Les bulletins scolaires seront remis à tous les élèves par la poste.

Les courriels et les appels téléphoniques ou la vidéoconférence seront les moyens utilisés pour communiquer avec les parents lorsque nécessaire, et lors des réunions parents-enseignants.

ORGANISATION SCOLAIRE

Si le fonctionnement à distance s'avère nécessaire :

- Les cohortes d'élèves en présentiel restent identiques en virtuel et le personnel enseignant affecté à la classe demeure stable.
- La présence des élèves est obligatoire aux périodes d'enseignement synchrone. La prise des présences sera effectuée selon le protocole habituel de l'école. Pour les élèves des écoles élémentaires, il est attendu qu'un adulte soit à la maison afin de s'assurer la sécurité des élèves.
- Les heures de cloches de l'école demeurent inchangées - un emploi du temps quotidien sur la base d'une journée d'enseignement régulier sera remis aux élèves en fonction des exigences relatives à la période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone.
- Les périodes d'apprentissage synchrone indiquées dans le tableau précédent peuvent être divisées en périodes plus courtes durant la journée d'école.
- L'apprentissage synchrone peut comprendre des périodes durant lesquelles les élèves travaillent de façon autonome ou en petits groupes, étant engagés dans une classe virtuelle avec un membre du personnel enseignant qui supervise leur apprentissage et répond aux questions.
- D'autres rencontres peuvent avoir lieu entre le personnel enseignant, le personnel d'appui et les élèves, le cas échéant, pour répondre à des besoins d'apprentissage spécifiques.

CAPACITÉS TECHNOLOGIQUES ET PRÉPARATION TECHNOLOGIQUE

Le Conseil a mené une collecte de données auprès de toutes les familles du Conseil afin de déterminer les besoins en appareils technologiques et en matière de connectivité Internet.

Le Conseil a fait l'achat d'équipement supplémentaire afin de fournir des appareils et une connexion Internet au besoin pour les élèves qui ne pourraient pas accéder à l'apprentissage à distance autrement. Le résultat d'un sondage aux familles démontre que le conseil devrait avoir un inventaire d'équipement suffisant pour combler les besoins qui pourraient se manifester. Les techniciens en informatique sont maintenant à formater les nouveaux ordinateurs afin d'être prêts pour toute éventualité.

Une zone d'accès pour l'utilisation gratuite de l'Internet est disponible à proximité de toutes les écoles Viamonde.

Un plan pour le déploiement de la technologie est élaboré afin d'assurer que les élèves puissent suivre les cours en mode synchrone. Comme énoncé dans le *Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario*, lorsque l'accès à Internet est indisponible ou restreint, les élèves auront la possibilité de fréquenter l'école dans une salle d'études supervisée, même si le fonctionnement complet de l'établissement n'est pas possible. Le Conseil suivra les conseils de santé publique pour la mise en œuvre de cette solution. Il est à noter que, selon les recommandations de santé publique ou des directives du gouvernement, qu'il est possible que cette approche ne soit pas envisageable à certains moments.

PÉRIODE DE TRANSITION POUR BASCULER AU MODE VIRTUEL

À moins de situation extraordinaire, il faudra un minimum d'un à deux jours afin d'assurer que la majorité des élèves puissent basculer du mode d'enseignement en présentiel au mode d'enseignement en virtuel via la plateforme TEAMS.

Il faudra cependant prévoir jusqu'à 7 jours ouvrables pour compléter la distribution de l'équipement technologique aux élèves en ayant besoin.

Toutefois, le personnel enseignant aura préparé et déposé sur la plateforme TEAMS des leçons, des activités et des devoirs propres à la discipline ou au cours en question afin d'assurer la continuité des apprentissages pendant la période de transition. Le personnel enseignant fera des suivis spécifiques avec les élèves n'ayant pas encore reçu de l'équipement technologique afin d'assurer la continuité de leur apprentissage durant la période de transition.

SYSTÈME DE GESTION DE L'APPRENTISSAGE

Le Conseil maintient l'utilisation de la plateforme TEAMS de Microsoft dans toutes ses écoles. Celle-ci permet :

- 1- De l'enseignement en synchrone;
- 2- Des espaces pour le dépôt des ressources pour les élèves (vidéos préenregistrées, travaux et documents);
- 3- Des espaces pour le dépôt des travaux d'élèves;
- 4- Des espaces pour la rétroaction et les notes du personnel enseignant;
- 5- Un espace pour l'enregistrement des leçons qui se font quotidiennement en synchrone avec les élèves;
- 6- Un espace permettant la création de sous-groupes afin d'assurer de l'appui pour les élèves nécessitant un soutien supplémentaire ou encore pour du travail en équipe;

- 7- Des outils intégrés comme le Lecteur Immersif et toutes les autres applications Microsoft (p.ex., FlipGrid, Pear Deck);
- 8- Un espace sécuritaire qui respecte la confidentialité des informations personnelles des élèves et des familles.

APPUI AU PERSONNEL

Le Conseil s'assure que l'ensemble de son personnel connaisse et maîtrise le Système de gestion de l'apprentissage TEAMS de Microsoft en offrant de la formation, des capsules d'autoformation et de l'appui individualisé. De la formation a également été dispensée au personnel enseignant suppléant.

APPUI À L'INTENTION DES ÉLÈVES ET PARENTS, TUTEURS, TUTRICES

En préparation où il faudrait passer de l'enseignement en présentiel à l'apprentissage à distance, le personnel des écoles a initié les élèves à l'utilisation de la plateforme c'est-à-dire pouvoir se connecter à l'environnement TEAMS, récupérer les travaux, etc.

Des tutoriels de soutien à l'intention des parents, tuteurs, tutrices et élèves pour se connecter à Microsoft TEAMS sont disponibles. De plus, un service d'appui technique en lien avec l'utilisation de Microsoft TEAMS est aussi offert par le Conseil à l'adresse courriel suivante : appuitechnique@csvgamonde.ca.

Un guide et une charte en matière de citoyenneté numérique sont également disponibles. De plus, des ressources favorisant l'apprentissage et le bien-être à la maison seront placées au site web du Conseil.

SOUTIEN AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

La prestation des programmes et services destinés aux élèves en difficulté est maintenue conformément à la *Loi sur l'Éducation* et les règlements pris en application à cette loi.

Le Conseil veillera à la mise en place des modifications nécessaires relatives aux besoins d'apprentissage à distance aux plans d'enseignement individualisés (PEI).

Le personnel enseignant, le personnel enseignant ressources EED, les aides-enseignantes ou aide-enseignants ainsi que les éducatrices et éducateurs spécialisés planifient et offrent lors des séances de soutien direct, des interventions en lien avec les plans d'enseignement individualisé à l'apprentissage et au comportement des élèves ainsi que les apprentissages enseignés en synchrone. Ces rencontres sont facilitées par un canal privé dans la classe TEAMS et par la possibilité d'assigner des activités d'apprentissages personnalisées de manière confidentielle.

Les orthophonistes continuent d'appliquer le plan de traitement ou de la rééducation adapté aux caractéristiques et besoins de l'élève ayant des troubles du langage, de la communication, de la parole et de la voix et cela à distance. Un soutien est aussi offert aux parents, sous forme d'information quant au traitement mis en place et quant au maintien des capacités de communication de leur enfant à la maison.

Les consultantes en autisme offrent un appui direct aux équipes-écoles et aux familles par l'entremise de rencontres de soutien afin de poursuivre le développement des habiletés sociales et interpersonnelles des élèves ayant un Trouble du Spectre de l'autisme aux paliers élémentaire et secondaire.

Pour les élèves ayant une surdité et/ou une surdité partielle, les équipes-écoles offrent un appui supplémentaire afin d'assurer que ces élèves puissent participer et entendre le cours en synchrone. Au besoin, l'équipement personnalisé est déployé à la maison. Pour les élèves avec une basse vision, l'équipe-école s'assure que les outils nécessaires sont également déployés.

Le Conseil collaborera avec les partenaires pour mettre au point les protocoles locaux afin d'y inclure des mesures d'aide à la prestation des services par les membres d'une profession réglementée de la santé ainsi que par des professionnels et des auxiliaires des services sociaux réglementés à distance.

SOUTIEN AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS DE TRAVAIL SOCIAL

Le personnel en travail social continue d'offrir des services cliniques à distance aux élèves. Les interventions sont faites par téléphone, par courriel et par vidéoconférence. Les types d'interventions offerts aux élèves prennent la forme d'un appui direct, des ressources visant le développement de capacités et des interventions en cas de crise. En termes de clientèle, l'appui est offert aux élèves, aux parents, tuteurs, tutrices et aux équipes-écoles pour mieux appuyer les élèves en besoin.

RESSOURCES HUMAINES

Le personnel des écoles :

Les écoles resteront si possible ouvertes en tant que lieux de travail pour :

- le personnel enseignant;
- le personnel en appui à l'apprentissage;
- le personnel administratif.

Toutefois, le télétravail sera privilégié selon les consignes du gouvernement de l'Ontario et les recommandations de la santé publique.

Lorsque l'accès à Internet est indisponible ou restreint, le personnel aura la possibilité de travailler de son lieu de travail à moins d'avis contraire du bureau de santé publique.

Du personnel suppléant continuera à prendre en charge les classes virtuelles TEAMS lors d'absences prolongées du personnel enseignant et du personnel en appui à l'apprentissage. Lors d'une absence d'une journée, des travaux seront déposés sur la plateforme TEAMS.

Les autres membres du personnel :

Le télétravail continue d’être privilégié afin de réduire les risques de transmission de la COVID-19. Certains membres du personnel seront toutefois appelés à se présenter sur les lieux de travail afin d’effectuer des tâches ne pouvant pas se faire à distance.

INTEMPÉRIES

Lors d’intempéries, l’enseignement à distance synchrone se poursuivra comme d’habitude. Dans le cas où le personnel des écoles travaille de l’école, le personnel sera autorisé de travailler à la maison lors des journées d’intempéries.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Le personnel de conciergerie doit se présenter sur les lieux afin d’assurer l’entretien et la sécurité des installations. La fréquence est à déterminer et les tâches seront énumérées dans les notes de service relatives à la fermeture du bâtiment.

TRANSPORT

Le transport scolaire sera annulé. Toutefois, les conductrices et les conducteurs d’autobus demeureront sur la fiche de paie des fournisseurs afin d’assurer le service de transport au cas où le retour en présentiel aurait lieu.

COMMUNICATIONS

Une communication proactive permettra d’informer la communauté scolaire des mesures prises par le Conseil dans le cadre de la fermeture des écoles :

- Lettre aux familles, partenaires et membres du personnel envoyée électroniquement;
- Relais sur les réseaux sociaux du Conseil et des écoles, avec des informations spécifiques le cas échéant;
- Mise à jour du site Internet (alerte dès la page d’accueil, actualité relayée par voie de communiqué de presse, infos dans la rubrique « Retour à l’école »);
- Message pertinent sur les répondeurs téléphoniques des écoles;
- Affichage approprié sur les portes des écoles ou panneaux digitaux.

SERVICES DE GARDE

Dans l’éventualité d’une fermeture d’écoles, les services de garde pourront continuer leurs opérations de programmes de jour, selon les restrictions en place et si le Ministère l’autorise. Le fournisseur de service ne sera toutefois pas permis d’offrir des programmes aux enfants d’âge scolaire.

Protocole de protection pour le personnel interne dans les zones critiques et pour le personnel des organismes externes

Avec le nombre croissant de cas de COVID-19, certains bureaux de santé (p.ex., [Santé publique de Toronto](#), [Santé publique de Peel](#), Santé publique de Durham, ...) ont demandé aux conseils scolaires, au moment de détection de la présence d'un cas positif de COVID-19, de procéder à l'auto-isolement systématique de la cohorte de cette personne (p.ex., personnes en salle de classe, dans l'autobus, dans les programmes avant et après l'école) en attente des résultats de son enquête.

Le 22 novembre dernier, l'Ontario a publié son « Cadre d'intervention pour la COVID-19 : Garder l'Ontario en sécurité et ouvert – Mesures de confinement ». Ce cadre « garantit la mise en place rapide et graduelle de mesures de santé publique ciblées pour contribuer à enrayer la propagation de la COVID-19 tout en gardant ouvertes les écoles ... » Pour y arriver, le cadre d'intervention pour la COVID-19 subdivise la province en régions délimitées en fonction des frontières des bureaux de santé publique. À chacune des régions, le gouvernement attribue un code de couleur spécifique (vert, jaune, orange, rouge, gris).

Afin de réduire le risque d'auto-isolement systématique d'un membre du personnel en attente que les bureaux de santé complètent leur investigation, l'administration du Conseil compte renforcer les consignes portant sur le port des équipements de protection individuelle et plus précisément de la visière en complément du couvre-visage déjà rendu obligatoire et des autres mesures de sécurité exigées (p.ex., distanciation physique, lavage des mains).

Dorénavant, le port de la visière en tout temps à l'intérieur de l'école, dans les couloirs et en salle de classe, est obligatoire pour tous les membres du personnel dans les écoles de la maternelle à la 12^e année, situées dans les [paliers rouge ou gris de mesure de santé publique](#).

Cette mesure permettra, en présence d'un cas confirmé de COVID-19 dans l'école, de réduire la nécessité d'auto-isoler certains membres du personnel, et ce, après l'évaluation des conditions d'exposition du cas par le bureau de santé.

Accès aux écoles par les intervenants externes d'une profession réglementée¹ de la santé pendant la pandémie COVID-19 et la réouverture des écoles :

Mise en contexte

Le ministère de l'Éducation a donné la directive aux conseils scolaires de collaborer avec les partenaires afin de donner accès aux écoles pour les membres d'une profession réglementée de la santé.

Services externes ayant accès aux écoles du CS Viamonde :

À partir du 3 décembre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre :

Services	Zones rouges et grises	Zones orange et jaune	Zone verte
Services d'infirmières	Services essentiels à haute priorité (p.ex., : cathétérisme profond et stérile, alimentation par tube, injections)	Services essentiels	Service régulier dans le respect des mesures de santé et sécurité en lien avec la COVID-19

Ergothérapie	Services essentiels où le risque de blessures est urgent et élevé, de sorte que l'élève ne peut pas fréquenter l'école si le service n'est pas fourni.	Services essentiels pour besoins modérés	Service régulier dans le respect des mesures de santé et sécurité en lien avec la COVID-19
Physiothérapie	Services essentiels où le risque de blessure est urgent et élevé, de sorte que l'élève ne peut pas fréquenter l'école si le service n'est pas fourni.	Services essentiels pour besoins modérés	Service régulier dans le respect des mesures de santé et sécurité en lien avec la COVID-19
Orthophonie (Parole)	Services virtuels ou aucun service	Services virtuels préférables. Possibilité de services en personne.	Service régulier dans le respect des mesures de santé et sécurité en lien avec la COVID-19

Pour toutes les zones et les intervenant permis selon le tableau ci-dessus :

1. Dans la mesure du possible, les services sont offerts en virtuel par les intervenants, y compris les consultations avec le personnel scolaire.
2. Les intervenants visitent un maximum d'une seule école du Conseil par jour.
3. Si le service est requis au sein de l'école, l'intervenant communique avec la direction, sa déléguée ou son délégué pour prendre rendez-vous et pour avoir un local assigné dans l'école, ainsi qu'une date et l'heure précise de la visite.
4. Avant la visite, l'intervenant doit lire et respecter les directives dans le **Guide de réouverture des écoles du Conseil scolaire Viamonde** pour le [palier élémentaire](#) ou pour le [palier secondaire](#) (pour les écoles de 7^e à la 12^e année) et dans le [Protocole de gestion d'éclosion de la COVID-19 dans les écoles](#).
5. L'intervenant vérifie le site Web de l'école et/ou du conseil scolaire afin de connaître le statut concernant la fermeture en cas d'éclosion avant de s'y rendre.
6. Avant chaque visite, l'intervenant remplit le [formulaire d'autoévaluation](#) et fait consigner les résultats dans le registre des visiteurs. Si l'intervenant répond affirmativement à une des questions, l'accès à l'école n'est pas permis.
7. Les parents, tuteurs, tutrices n'ont pas l'autorisation d'entrer dans l'école pour assister aux séances avec leur enfant.
8. Une fois arrivé à l'école, l'intervenant s'annonce à l'interphone à l'extérieur à l'entrée principale.
9. Dès que l'intervenant entre dans l'école, il porte obligatoirement son masque médical et se désinfecte les mains à la station installée à l'entrée de l'école.
10. Dans le bâtiment, l'intervenant se dirige directement au secrétariat tout en respectant la signalisation sur les planchers. Il attend son tour selon les exigences de la distanciation physique si le secrétariat est déjà au maximum de sa capacité.
11. La secrétaire consigne les informations de la visite au registre des visiteurs.
12. L'intervenant évite de toucher tout objet et surface au secrétariat.
13. Un membre du personnel accompagne l'intervenant dans le local assigné en respectant la signalisation dans les couloirs.
14. Une fois arrivé dans le local, l'intervenant sera fourni de lingettes sans javellisant ayant une composante d'hydroalcoolique qui se servira pour désinfecter la chaise et la table qu'il utilisera et tout autre surface qu'il touchera.

15. Le port de masque est requis en tout temps. Le port de visière est aussi requis pour les intervenants travaillant dans les écoles qui se retrouvent dans les zones rouges et grises.
16. Le port de la visière, de gants et de blouson jetables est requis lorsqu'il y a un risque d'exposition à des fluides corporels ou si les règles de distanciation de 2 mètres et de 15 minutes ne peuvent pas être respectées.
17. L'intervenant avise le secrétariat lorsqu'il est prêt à recevoir l'élève dans le local. La secrétaire appelle l'enseignant de classe pour que l'élève puisse se rendre au local où se trouve l'intervenant.
18. Une fois que la séance est terminée et que l'élève a quitté la salle, l'intervenant désinfecte toutes surfaces et matériel touchés.
19. Il désinfecte sa visière après chaque rencontre, ainsi que change de gants et de blouson, le cas échéant.
20. Les élèves se désinfectent les mains à la station de désinfection mis à cet effet avant et après la visite.
21. Avant de quitter la salle, l'intervenant désinfecte toutes surfaces et matériel touchés.
22. Si l'intervenant doit faire le suivi dans la classe, le port du masque, de la visière et des gants est obligatoire, et ce, pour toutes les zones.
23. L'intervenant peut seulement visiter deux différentes cohortes pendant la journée.
24. L'intervenant devra désinfecter avec les lingettes fournies toutes les surfaces, tout le matériel et tous les objets qu'il a touchés dans la salle de classe.
25. L'intervenant jette les gants et le blouson dans une poubelle à cet effet dans le local.
26. L'intervenant crée un registre des séances pendant sa visite à l'école. Ce registre comprend les informations suivantes :
 - i) Heure à laquelle la désinfection des surfaces utilisées a été effectuée après la rencontre avec l'élève
 - ii) Nom de famille de l'élève
 - iii) Prénom de l'élève
 - iv) Nom de la cohorte
 - v) Date de la visite
 - vi) Heure de l'arrivée de l'élève
 - vii) Heure du départ de l'élève
 - viii) Indiquer les surfaces utilisées
 - ix) Indiquer le matériel utilisé
 - x) Indiquer s'il a eu une visite dans une classe.
 - xi) Indiquer le nom du personnel avec qui il a y eu contact.
 - xii) Heure à laquelle la désinfection des surfaces utilisées a été effectuée après la rencontre avec l'élève

Ces informations sont requises pour chacun des élèves suivis par l'intervenant pendant la journée.

27. Avant le départ de l'intervenant, le registre des séances est remis à la direction en copie papier. Cette étape est primordiale afin de faire des suivis en cas d'éclosion.
28. Si l'intervenant développe des symptômes de la COVID-19, il doit suivre les étapes du [Protocole de gestion d'éclosion de la COVID-19 dans les écoles](#) du Conseil scolaire Viamonde.
29. Les aiguillages d'élèves à vos services, les procédures annoncées de vos centres durant la COVID-19 sont respectées par les écoles.
30. Les intervenants des agences privées comme celles qui offrent des programmes ABA et IBI ne sont pas permis dans les écoles. Les visites avec les élèves se font par rendez-vous avec les parents pendant les heures d'école, et ce, en avisant la direction pour assurer un transport spécial pour emmener l'élève à son rendez-vous et le récupérer de sa visite; ou les visites ont lieu à l'extérieur des heures d'écoles. Dans la mesure du possible, les rendez-vous ont lieu de façon virtuelle.

Enseignement virtuel ou par les parents :

Les membres des prestataires externes fournissent leurs services soit de façon virtuelle ou sur les lieux de l'organisme selon les préférences des parents et des options disponibles pour des séances en personne telles que décidées par l'organisme externe.

Aiguillage :

Les aiguillages vers les organismes externes continuent pendant la pandémie. Le consentement des parents et de la direction d'école est obtenu par les modes de transmission disponibles. Les formulaires d'aiguillage sont transmis aux organismes selon les attentes établies avec chaque organisme. Advenant qu'une école doit fermer ses portes, la transmission des formulaires d'aiguillage ne peut pas se faire par télécopieur et est faite selon le mode établi pendant la fermeture des écoles au printemps 2020.

Centres de traitement

Région	Nom du centre
Durham et est de Toronto	Grandview Children Centre
Simcoe-York, centre de Toronto et ouest de Toronto	Réseau de traitement des enfants de Simcoe-York
Halton et Peel	Erin Oak Kids
Waterloo County	Kids Ability
Hamilton	Centre Ron Joyce, McMaster Health Services
Niagara	Niagara Children Centre
London/Lambton	Thames Valley Children Centre
Sarnia	Pathways Health Centre for Children
Windsor	John McGivney Children's Treatment Centre

RLISS (Réseaux locaux d'intégration de services de santé)

Soins infirmiers	Écoles desservies – CS Viamonde
RLISS du centre est	Antonine-Maillet
	Ronald Marion
	Académie Alexandre Dumas
	Viola-Léger
	Laure-Rièse
RLISS de Simcoe Nord Muskoka	St-Joseph

	La Source
	Le Caron
	Roméo Dallaire
RLISS du Centre	Académie de la Moraine
	Académie La Pinède
	Paul Demers (Bayview Nord)
	Jeanne Lajoie
	Lafontaine
	Mathieu-da-Costa
	Étienne-Brûlé
	Norval-Morrisseau
RLISS du Centre-Toronto	Charles-Sauriol
	Gabrielle-Roy
	La Mosaïque
	Pierre-Elliott-Trudeau
	Collège Français
	Toronto Ouest
RLISS du Centre-Ouest	Carrefour des Jeunes
	des Quatre-Rivières
	Félix-Leclerc
	Jeunes sans frontières
RLISS de Mississauga Halton	du Chêne
	Horizon-Jeunesse
	Le Flambeau
	Micheline-Saint-Cyr
	Dyane Adam
	Gaétan-Gervais
	Patricia-Picknell
RLISS de Waterloo Wellington	L'Harmonie
	David St-Jacques
	L'Odyssée
RLISS de Hamilton, Niagara, Haldimand, Brant	Renaissance
	Pavillon de la jeunesse
	Georges-P.-Vanier
	L'Héritage
	LaMarsh
	Nouvel-Horizon
	Franco-Niagara
RLISS du Sud-Ouest	Académie de la Tamise
	La Pommeraie
	Marie-Curie
	Gabriel-Dumont
RLISS Érié St-Clair	L'Envolée
	Louise Charron

	de Lamothe-Cadillac
	Les Rapides
	Franco-Jeunesse

**RÉPARTITION DES ÉCOLES
ÉQUIPES SERVICES AUX ÉLÈVES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX
2020-2021**

RÉGION	ÉCOLE	DIRECTION DE SERVICES	CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE EED	CONSULTANT / CONSULTANTE EN AUTISME	ORTHOPHONISTE	AIDE-ORTHOPHONISTE	TRAVAILLEUR SOCIAL
Nord	Académie La Pinède	Direction de services	CPEED 1	TSA 1	Ortho 1	Aide-ortho 1	TS 1
	des Quatre-Rivières	Direction de services A	CPEED 2	TSA 1	Ortho 1	Aide-ortho 1	TS 2
	La Source	Direction de services A	CPEED 1	TSA 1	Ortho 1	Aide-ortho 1	TS 1
	La Source - classe TSA	Direction de services A	CPEED 1	TSA 1	Ortho 1	Aide-ortho 1	TS 1
	Le Caron	Direction de services A	CPEED 1	TSA 1	Ortho 1		TS 1
	Roméo-Dallaire	Direction de services A	CPEED 1	TSA 1	Ortho 1		TS 1
	Saint-Joseph	Direction de services A	CPEED 1	TSA 1	Ortho 1	Aide-ortho 1	TS 1
Centre	Académie Alexandre-Dumas	Direction de services B	CPEED 3	TSA 2	Ortho 2	Aide-ortho 2	TS 3
	Académie de la Moraine	Direction de services A	CPEED 1	TSA 2	Ortho 1	Aide-ortho 1	TS 4
	Antonine-Maillet	Direction de services B	CPEED 3	TSA 2	Ortho 2		TS 5
	Carrefour des Jeunes	Direction de services A	CPEED 1	TSA 3	Ortho 1	Aide-ortho 2	TS 2
	Centre Appian - programme La Passerelle	Direction de services B	CPEED 3		Ortho 2	Aide-ortho 3	Centre francophone
	Chantal-Benoit	Direction de services A	CPEED 1	TSA 2	Ortho 1	Aide-ortho 1	TS 6
	Charles-Sauriol	Direction de services B	CPEED 4	TSA 4	Ortho 3	Aide-ortho 3	TS 7
	Collège français	Direction de services B	CPEED 3	TSA 4	Ortho 3		TS 4
	Étienne-Brûlé	Direction de services A	CPEED 5	TSA 3	Ortho 2		TS 8
	Étienne-Brûlé - classe CPV	Direction de services A	CPEED 5	TSA 3	Ortho 2		TS 8
	Félix-Leclerc	Direction de services B	CPEED 4	TSA 1	Ortho 1	Aide-ortho 2	TS 8
	Gabrielle-Roy	Direction de services B	CPEED 5	TSA 4	Ortho 3	Aide-ortho 3	TS 4
	Horizon Jeunesse	Direction de services A	CPEED 4	TSA 3	Ortho 3	Aide-ortho 3	TS 9
	Jeanne-Lajoie	Direction de services A	CPEED 5	TSA 3	Ortho 2	Aide-ortho 3	TS 6
	Jeanne-Lajoie - classe TSA	Direction de services A	CPEED 5	TSA 3	Ortho 2	Aide-ortho 3	TS 6
	Jeunes sans frontières	Direction de services A	CPEED 4	TSA 4	Ortho 1		TS 9
	La Fontaine	Direction de services A	CPEED 1	TSA 1	Ortho 1	Aide-ortho 1	TS 8
	La Mosaïque	Direction de services A	CPEED 5	TSA 2	Ortho 3	Aide-ortho 3	TS 5
	Laure-Rièse	Direction de services B	CPEED 5	TSA 2	Ortho 2	Aide-ortho 2	TS 3
	Le Flambeau	Direction de services B	CPEED 4	TSA 4	Ortho 1	Aide-ortho 1	TS 2
	Mathieu-da-Costa	Direction de services A	CPEED 3	TSA 4	Ortho 1	Aide-ortho 1	TS 8
	Micheline-Saint-Cyr	Direction de services A	CPEED 4	TSA 4	Ortho 1	Aide-ortho 2	TS 5
	Norval-Morrisseau	Direction de services A	CPEED 1	TSA 1	Ortho 1		TS 6
	Paul-Demers	Direction de services B	CPEED 3	TSA 3	Ortho 2	Aide-ortho 2	TS 6
	Pierre-Elliott-Trudeau	Direction de services B	CPEED 5	TSA 4	Ortho 3	Aide-ortho 3	TS 7
	Ronald-Marion élém	Direction de services B	CPEED 3	TSA 2	Ortho 2		TS 3
	Ronald-Marion sec	Direction de services B	CPEED 3	TSA 2	Ortho 2		TS 3
	Toronto ouest	Direction de services B	CPEED 3	TSA 4	Ortho 3		TS 7
	Toronto ouest - programme La Passerelle - ADOS	Direction de services B	CPEED 3		Ortho 3		Centre francophone
	Viola-Léger	Direction de services B	CPEED 3	TSA 2	Ortho 2		TS 5

Sud	du Chêne	Direction de services A	CPEED 4	TSA 3	Ortho 3	Aide-ortho 3	TS 2
	Dyane-Adam	Direction de services A	CPEED 4	TSA 1	Ortho 2	Aide-ortho 2	TS 2
	Franco-Niagara élém	Direction de services B	CPEED 6	TSA 4	Ortho 4	Aide-ortho 4	TS 10
	Franco-Niagara élém - programme L'Équilibre	Direction de services B	CPEED 6		Ortho 3	Aide-ortho 4	TS 10
	Franco-Niagara interm et sec	Direction de services B	CPEED 6	TSA 4	Ortho 3		TS 10
	Gaétan-Gervais	Direction de services A	CPEED 4	TSA 3	Ortho 3		TS 9
	Georges-P. Vanier	Direction de services B	CPEED 6	TSA 1	Ortho 3		TS 11
	LaMarsh	Direction de services B	CPEED 6	TSA 4	Ortho 3	Aide-ortho 4	TS 12
	L'Héritage	Direction de services B	CPEED 6	TSA 4	Ortho 3	Aide-ortho 4	TS 12
	Nouvel Horizon	Direction de services B	CPEED 6	TSA 4	Ortho 3	Aide-ortho 4	TS 12
	Patricia-Picknell	Direction de services A	CPEED 4	TSA 3	Ortho 3	Aide-ortho 3	TS 9
	Pavillon de la Jeunesse	Direction de services B	CPEED 6	TSA 4	Ortho 3	Aide-ortho 4	TS 11
	Pavillon de la Jeunesse - programme Le Passage	Direction de services B	CPEED 6		Ortho 3	Aide-ortho 4	TS 11
	Renaissance	Direction de services B	CPEED 6	TSA 3	Ortho 3	Aide-ortho 4	TS 12
Sud-Ouest	Académie de la Tamise	Direction de services A	CPEED 2	TSA 3	Ortho 5		TS 13
	David-Saint-Jacques	Direction de services B	CPEED 2	TSA 2	Ortho 5		TS 13
	de Lamothe-Cadillac	Direction de services B	CPEED 5	TSA 3	Ortho 5		TS 14
	Franco-Jeunesse	Direction de services A	CPEED 2	TSA 3	Ortho 5		TS 15
	Gabriel-Dumont	Direction de services A	CPEED 2	TSA 3	Ortho 5		TS 13
	La Pommeraie	Direction de services A	CPEED 2	TSA 3	Ortho 5		TS 15
	L'Envolée	Direction de services B	CPEED 5	TSA 3	Ortho 5		TS 14
	L'Harmonie	Direction de services B	CPEED 2	TSA 2	Ortho 5	Aide-ortho 2	TS 13
	L'Odyssée	Direction de services B	CPEED 2	TSA 4	Ortho 4	Aide-ortho 2	TS 11
	Louise-Charron	Direction de services B	CPEED 5	TSA 3	Ortho 5		TS 14
	Les Rapides	Direction de services A	CPEED 2	TSA 3	Ortho 5		TS 15
	Marie-Curie	Direction de services A	CPEED 2	TSA 3	Ortho 5		TS 15

Le 2 décembre 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : Prévisions budgétaires révisées 2020-2021****Antécédents**

À sa réunion du 9 juillet 2020, le Conseil a adopté un budget de 241 337 617 \$ pour l'année scolaire 2020-2021, et ce, basé sur des effectifs équivalant à temps plein (ETP) de 13 285, soit 10 936 au palier élémentaire et 2 349 au palier secondaire. Le budget approuvé en juillet est disponible sur le site web du Conseil au lien suivant :

https://csviamonde.ca/fileadmin/user_upload/Budget_2020-2021_vFinale.pdf

Le 26 août 2020, le budget fut amendé, passant ainsi à \$ 242 091 426. Le Conseil a également approuvé l'utilisation de son excédent de fonctionnement accumulé jusqu'à une limite de 2% afin d'assurer la mise en œuvre de son plan de réouverture des écoles et de gestion de la pandémie.

Le 18 septembre 2020, le Conseil a reçu une mise à jour budgétaire sur les dépenses des plans de réouverture.

Situation actuelle

L'annexe A présente un budget révisé de 248 505 047 \$ et reflète les modifications proposées dans le présent rapport.

La méthodologie habituelle pour l'établissement du budget révisé comprend les étapes suivantes : une mise à jour des effectifs et des revenus qui y sont associés, une revue de la dotation et des dépenses salariales et finalement une revue des dépenses encourues et requises pour compléter l'année scolaire en fonction de l'information disponible.

Cette année, les impacts de la COVID19 compliquent de beaucoup la préparation du budget révisé puisque des changements importants ont eu lieu depuis l'adoption du budget :

- la création des programmes ViaVirtuel et ViaCorrespondance ;
- de nouvelles pratiques et procédures reliées à la santé-sécurité touchant les élèves et le personnel ; et
- la réduction des tailles de classes.

De plus, quelques tendances ont été observées depuis le début de l'année :

- Plusieurs postes vacants dans tous les secteurs et services sont difficiles à combler ;
- La suppléance est à la baisse malgré un taux d'absentéisme plus élevé ;
- Les dépenses de déplacement sont moins élevées que prévu.

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Ces tendances, si elles se poursuivent, auront un impact favorable sur les résultats financiers du Conseil. Par contre, les opérations du Conseil pourraient en écoper.

Nous devons également considérer certains risques financiers qui pourraient avoir une incidence ultérieurement :

- augmentation additionnelle de l'absentéisme et des coûts potentiels de suppléance associés;
- augmentation du surtemps ou de recours à des firmes externes à la place du personnel du Conseil;
- variation importante des cohortes en cours de l'année entre ViaVirtuel et le présentiel et son impact sur les tailles de classes, l'embauche de personnel supplémentaire et les besoins en équipement informatique;
- besoins supplémentaires en équipement de protection individuelle ;
- besoins supplémentaires en équipement informatique dans le cas d'un nouveau confinement.

Le budget révisé a été établi en fonction de la situation actuelle et des tendances observées mais les résultats pourraient varier significativement.

A. EFFECTIFS

En date du 31 octobre 2020, les effectifs sont les suivants :

- o Palier élémentaire
 - o 10 964 élèves ETP (augmentation de 28)
- o Palier secondaire
 - o 2 372 élèves / 2 355 ETP (augmentation de 23)

Au total, le Conseil compte 13 336 élèves et nous prévoyons 13 319 ETP (équivalent temps plein) pour l'année scolaire 2020-2021 ce qui représente une hausse de 51 ETP (0,4%) par rapport aux 13 268 ETP budgétés initialement.

Les effectifs sont répartis comme suit :

ViaVirtuel	1 686
ViaCorrespondance	77
Présentiel	11 573
Total	13 336

B. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Revenus

L'annexe B présente une comparaison des revenus du budget révisé avec ceux du budget préliminaire.

Nous prévoyons une diminution de 0,4 million de dollars de nos revenus de fonctionnement

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

généralisés par les Subventions pour les besoins des élèves (SBE). Ce changement est attribuable principalement à une augmentation de 0,8 million de dollars liée à l'augmentation des effectifs, contrebalancé par une diminution de 1,2 million de dollars pour la subvention pour la qualification et l'expérience du personnel enseignant qui tient compte du personnel en place au 31 octobre 2020.

Certaines subventions de 2019-2020 totalisant 506 036 \$ n'ont pas été utilisées au complet et font donc partie de l'exercice courant.

Le budget amendé à la demande du Ministère comportait des subventions de \$ 753 809 qui apparaissaient dans la section « Autres » (ligne 21 à l'annexe B). Ces revenus ont été réalloués : une partie est comprise avec les subventions générales et une autre avec les subventions spéciales, relatives à la pandémie, mentionnées ci-dessous.

Au cours de l'été et de l'année scolaire courante, le Ministère a annoncé plusieurs subventions spéciales pour gérer l'impact de la pandémie.

Détail	Montant
: B11 - Investissement visant à faciliter la réouverture des écoles en réponse à la pandémie de COVID- 19	
- Renforcement des effectifs (concierges) (\$)	324 134 \$
- Formation sur la santé et la sécurité pour le personnel enseignant suppléant et les travailleurs occasionnels	73 183 \$
- Soutien supplémentaire pour l'éducation de l'enfance en difficulté (\$)	96 620 \$
- Soutien supplémentaire pour la santé mentale (\$)	
- Transport - Allocations destinées aux conseils scolaires de district (CSD) pour le nettoyage renforcé	117 646 \$
	26 882 \$
Total	638 465 \$
: Directives et financement supplémentaires en vue de la réouverture des écoles	
- Montant de financement pour l'apprentissage à distance (\$)	199 525 \$
- Financement supplémentaire pour la dotation en personnel enseignant (\$)	156 344 \$
*de plus le ministère a autorisé les conseils d'utiliser leur excédent de fonctionnement accumulé à concurrence d'un montant maximal équivalent à 2% de leur allocation de fonctionnement.	
Total	355 869 \$
2020-08-25 : B12 - Optimisation de la qualité de l'air dans les écoles	509 500 \$
2020-08-25 : B13 - Financement additionnel pour le transport scolaire et l'approvisionnement en équipement de protection individuelle (EPI) pour les conductrices et conducteurs	396 563 \$
: B14 - Financement supplémentaire pour la réouverture des écoles	
- Personnel enseignant supplémentaire (\$)	588 603 \$
- La réouverture des écoles : questions émergentes (\$)	783 951 \$
- Transport scolaire (\$)	505 618 \$
- Apprentissage à distance (\$)	207 511 \$
- Soutien supplémentaire de l'éducation de l'enfance en difficulté et de la santé mentale (\$)	133 860 \$
Total	2 219 543 \$

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Détail	Montant
2020-10-05 : B17 - Financement de la COVID-19 : régions hautement prioritaires	543 851 \$
: B17 - Financement de la COVID-19 : régions hautement prioritaires	
- financement additionnel	471 969 \$
- programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC)	5 836 \$
Total	477 805 \$
Grand total	5 147 432 \$

Dépenses

L'annexe C présente une comparaison des dépenses du budget révisé avec ceux du budget préliminaire.

Les dépenses salariales ont été réévaluées en fonction des dépenses encourues pour les premiers mois de l'année et d'une projection utilisant le personnel actuellement en poste, les postes à combler et les ajouts en dotation nécessaires pour supporter les différents modes d'apprentissage offerts. De plus, le budget révisé tient compte des mesures mises en place à cause de la pandémie.

Dotation dans les écoles

Les changements à la dotation des écoles sont :

Catégorie d'emploi	Budget 2020-2021	Budget révisé 2020-2021	Changement
Personnel enseignant – Présentiel	949,5	919,13	(30,37)
Personnel enseignant – ViaVirtuel	0	76	76
Personnel enseignant – ViaCorrespondance	0	3	3
Total	949,5	998,13	48,63
Direction d'école	55	56	1
Direction adjoint	17,2	17,5	0,3
Éducatrice/éducateur de la petite enfance	86,5	91	4,5
Aide à l'enseignement (note 1)	171	192,5	21,5
Éducation spécialisée	65	64,5	(0,5)
Bibliothéconomie	39,1	40,1	1
Secrétariat	77,5	77,5	0
Surveillance du midi (note 2)	21,6	46,2	24,6
Entretien (note 3)	146,1	164,9	18,8
Note 1 : 5,0 ETP sont identifiés comme « à assigner » afin de combler les besoins qui pourront se manifester au cours de l'année. Note 2 : augmentation de la surveillance et l'ajout d'une surveillance à temps plein dans certaines écoles secondaires. Note 3 : inclus aussi l'équivalent temps plein en heures supplémentaires			

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Ajout de postes temporaires :

À la lumière des besoins identifiés, l'ajout des postes temporaires suivants est prévue :

Adjointe administrative ViaVirtuel (1,0 ETP) : Ressource pour appuyer la gestion du programme ViaVirtuel.

Techniciennes ou techniciens en informatique (2,0 ETP) : Assistance au déploiement de la technologie supportant l'apprentissage à distance et au soutien des membres du personnel et aux familles dans l'utilisation de celle-ci.

Conseillère ou conseiller en ressources humaines, volet assiduité et santé-sécurité (1,0 ETP) : Gestion plus efficace de l'assiduité et de la santé et sécurité des membres du personnel pendant la pandémie.

Superviseur des normes d'entretien (1,0 ETP) : Appui à l'équipe de gestion des bâtiments avec des projets systémiques en entretien, la création et mise en œuvre de diverses formations pour les directions et le personnel d'entretien et la mise en œuvre des normes d'entretien.

Chargé d'entretien (2,0 ETP) : Formation et support des normes d'entretien dans les écoles.

Travailleuses ou travailleurs en santé mentale (3,0 ETP) : Appui à la santé mentale des élèves. Ceci est financé par les subventions spéciales en santé mentale accordées au cours de l'été.

Changements au niveau des postes réguliers :

À la lumière des besoins identifiés, l'ajout et changements au postes suivants est recommandé au Conseil pour approbation :

Conversion d'un poste de conseiller ou conseillère aux ressources humaines : volet dotation et recrutement à un poste de recruteur : Le changement permettra une organisation plus efficace des tâches reliées au recrutement.

Ajout d'un poste de Direction-adjointe des affaires corporatives (1,0 ETP) : À la lumière d'un besoin accru en matière d'analyse de données en provenance de sources diverses et d'un appui additionnel dans la mise en œuvre d'initiatives et d'actions opérationnelles diverses liées au nouveau Plan stratégique pluriannuel 2021-2025, l'ajout de ce poste est recommandé. Le poste coordonnera la mise en œuvre des plans stratégiques et opérationnels, collaborera avec les membres du comité exécutif, coordonnera le processus au respect de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, assurera une exécution des affaires publiques et complètera autres tâches connexes.

Sommaire de l'impact sur les dépenses de fonctionnement des changements de dotation et des ajouts de projets ponctuels

- Titulaires de classe
 - o augmentation de 48,63 postes de personnel enseignant en raison des

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

programmes d'apprentissage ViaVirtuel et ViaCorrespondance, et pour réduire les tailles de classes ;

- o ajustement des salaires pour refléter le personnel en poste ;
- o **Impact** : Augmentation nette des dépenses de 2 100 869 \$.
- Aide à l'enseignement
 - o augmentation de 21,5 postes temporaires due à l'augmentation d'élèves en grand besoin ; et
 - o ajustement des salaires pour refléter le personnel en poste.
 - o **Impact** : Augmentation nette des dépenses de 593 686 \$.
- Petite enfance
 - o augmentation de 4,5 postes d'éducation de la petite enfance en raison des programmes d'apprentissage ViaVirtuel et ViaCorrespondance, et pour réduire les tailles de classes ; et
 - o ajustement des salaires pour refléter le personnel en poste.
 - o **Impact** : Réduction nette des dépenses de 62 942 \$.
- Manuels scolaires, matériel et fournitures
 - o augmentation des dépenses pour tenir compte de l'augmentation de la subvention ;
 - o ajustement des dépenses selon l'utilisation des réserves de salle de classe prévues ; et
 - o ajustement pour les revenus reportés de l'année 2019-2020,
 - o **Impact** : Augmentation des dépenses de 569 075 \$.
- Ordinateurs en salle de classe
 - o augmentation des dépenses pour tenir compte de l'augmentation de la subvention ;
 - o ajout d'achat d'ordinateurs pour 1,330 millions commandés en 2019-2020 et qui seront reçus cette année. Le Conseil a créé un surplus en 2019-2020 pour absorber cette dépense ; et
 - o ajout de 400 000 \$ pour des équipements informatiques qui pourraient être nécessaires pour les changements de cohortes, les pertes par les élèves et l'amélioration du réseau.
 - o **Impact** : Augmentation des dépenses de 1 735 459 \$.
- Soutien professionnel et para professionnel
 - o augmentation de l'équivalent de 24,6 postes pour la surveillance du midi ;
 - o ajout de 3,0 postes temporaires de travailleur ou travailleuse en santé mentale ;
 - o ajout de services contractuels pour satisfaire les besoins en évaluation et en support des élèves en enfance en difficulté ;
 - o ajout de 2,0 postes temporaires de technicien informatique ; et
 - o ajustement des salaires pour refléter le personnel en poste ;
 - o **Impact** : Augmentation des dépenses de 612 497 \$
- Perfectionnement professionnel
 - o Changement mineur relié aux projections salariales.
 - o **Impact** : Réduction des dépenses de 39 736 \$.

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Bibliotechnicienne ou bibliotechnicien
 - o augmentation nette de 1,0 poste en raison de l'augmentation des effectifs ; et
 - o ajustement des salaires pour refléter le personnel réellement en poste.
 - o **Impact** : Réduction nette des dépenses de 328 038 \$.
- Direction et direction adjointe
 - o ajout de 1,0 poste de direction pour le programme ViaVirtuel et l'ajout de 0,33 poste de direction adjointe au Collège français ;
 - o ajustement des salaires pour refléter le personnel réellement en poste ;
 - o **Impact** : Augmentation des dépenses de 457 991 \$.
- Secrétariat d'école
 - o ajout de 1,0 poste en support au programme ViaVirtuel ;
 - o ajustement des salaires pour refléter le personnel en poste ;
 - o **Impact** : Réduction nette des dépenses de 86 559 \$.
- Conseillers et conseillères pédagogiques
 - o ajustement des salaires pour refléter le personnel réellement en poste ;
 - o **Impact** : Augmentation des dépenses de 29 071 \$.
- Administration et gestion du Conseil
 - o ajout de 1,0 poste de Direction-adjointe des affaires corporatives ;
 - o ajout de 1,0 poste temporaire de conseillère ou conseiller en ressources humaines, volet assiduité et santé-sécurité ; et
 - o ajustement des salaires pour refléter le personnel réellement en poste ;
 - o **Impact** : Augmentation des dépenses de 101 224 \$.
- Fonctionnement et entretien des écoles
 - o ajout de l'équivalent de 18,8 postes en conciergerie ;
 - o ajout de 2,0 postes temporaires de chargé d'entretien ;
 - o ajout de 1,0 poste temporaire de superviseur des normes d'entretien ;
 - o ajustement des salaires pour refléter le personnel réellement en poste ;
 - o **Impact** : Augmentation des dépenses de 369 257 \$.
- Transport
 - o augmentation des dépenses pour tenir compte des mesures contre la transmission de la COVID19 ; et
 - o impact de la révision des routes en fonction des changements reliés aux effectifs.
 - o **Impact** : Augmentation des dépenses de 1 115 277 \$.

Il est important de noter que certaines dépenses ont été établies sur une base préliminaire et pourraient être assujetties à des affectations différentes en cours d'année. Ce montant est d'environ 0,9 million de dollars pour justifier la subvention « Financement de la COVID-19 : régions hautement prioritaires » annoncée le 26 novembre 2020 de 477 855 \$ et une réserve pour les imprévus. Le budget pour utiliser la subvention est en planification et comportera principalement des dépenses pour du personnel supplémentaire. La réserve pour les imprévus permettra d'adresser des besoins en cours d'année.

Si un surplus budgétaire se dégage en cours d'année, l'administration pourrait ajouter des dépenses supplémentaires dans la forme de projet ponctuel, de personnel supplémentaire

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ou de l'achat d'équipement supplémentaire, et ce en lien avec le plan stratégique et en réponse à la pandémie.

C. AUTRES

La provision pour éventualités, utilisée dans le budget selon les instructions du Ministère est éliminée. Ces dépenses ont été réparties sur les différentes lignes budgétaires.

D. EXCÉDENT ACCUMULÉ

À la fin de l'exercice financier de 2019-2020, l'excédent de fonctionnement non affecté se chiffrait à 17 370 547 \$. Le budget révisé prévoit l'utilisation de 3 979 201 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé qui se compare à 2 108 839 lors de l'approbation initiale du budget. Le Ministère autorise pour cette année l'utilisation de 2% de notre allocation de fonctionnement pour des dépenses reliés à COVID-19. Le budget proposé respecte cette exigence.

Selon l'évolution de la situation financière durant l'année, le Conseil pourrait faire demande au Ministère d'encourir des dépenses qui dépasseraient le seuil de 2%. Un avis favorable est probable, car le Conseil a généré un surplus lors de l'exercice 2019-2020, principalement en raison des retards de livraison occasionnés par le COVID-19.

Le plan d'élimination est modifié pour tenir compte des changements au budget révisé.

Catégorie	Montant	Plan d'élimination
Amortissement des projets de constructions financés par le Conseil	485 708 \$	Selon les instructions du ministère, un plan d'élimination n'est pas nécessaire pour ces montants.
Réserves pour les budgets d'école	700 000 \$	Représente environ 50% de la réserve pour la salle classe à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Cette réserve sera éliminée au cours des deux prochaines années.
Ordinateurs commandés en 2019-2020 mais livrés en 2020-2021	1 330 000 \$	Est éliminé à la suite de la réception de l'équipement.
Dépenses supplémentaires reliées à la pandémie COVID-19 - conciergerie supplémentaire - surveillance supplémentaire - équipement et matériel supplémentaire - personnel enseignant supplémentaire	1 463 493 \$	Dépenses pour 2020-2021 uniquement
Total	3 979 201 \$	

L'analyse de l'excédent est incluse à l'annexe D. Le solde de l'excédent de fonctionnement accumulé prévu au 31 août 2021 est de 15 888 881 \$, ce qui représente environ 7,4 % du budget de fonctionnement. Un excédent de fonctionnement se situant entre 3 à 4 % du

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

budget de fonctionnement est recommandable pour conserver une marge de sécurité adéquate et fera partie des considérations retenues lors de l'élaboration des budgets futurs.

E. SOMMAIRE

L'effet net des changements est le suivant :

Augmentations des revenus	4 543 259 \$
Augmentation des dépenses	<u>6 413 621 \$</u>
Impact net	(1 870 362) \$

L'impact négatif de 1 870 362 \$ représente l'augmentation dans l'utilisation de l'excédent de fonctionnement accumulé.

F. ÉCHÉANCIERS

Les prévisions budgétaires révisées 2020-2021 doivent être déposées au Ministère de l'éducation d'ici le 15 décembre 2020.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport daté du 2 décembre 2020 intitulé « Prévisions budgétaires révisées 2020-2021 » soit reçu.

QUE le Conseil autorise l'administration d'ajouter des projets ponctuels, du personnel supplémentaire et d'acheter de l'équipement supplémentaire si un surplus budgétaire se dégage en cours d'année, et ce en lien avec le plan stratégique et en réponse à la pandémie.

QUE le Conseil adopte le budget révisé de 248 505 047 \$ selon les modalités présentées dans ce rapport et ses annexes, y compris les ajouts de postes temporaires, les changements au niveau des postes réguliers ainsi que les changements à la dotation.

Préparé par :

Le surintendant des affaires,
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Annexe A

Budget Révisé 2020-2021
Pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021

	REVENUS				DÉPENSES	ÉCART
	(1) Subventions EDU et recettes d'impôts fonciers	(2) Subventions FPP et autres recettes	(3) Utilisation pour des projets capitaux	(1+2+3) = (4) TOTAL	(5) Budget	(5-4)
Fonctionnement						
1 Titulaires de classe	103 637 312	1 666 089	-	105 303 401	95 959 787	9 343 614
2 Suppléance	3 978 047	73 183	-	4 051 230	6 643 600	(2 592 370)
3 Aide à l'enseignement	11 260 210	726 626	-	11 986 836	14 562 976	(2 576 140)
4 Petite enfance	5 078 122	232 568	-	5 310 690	4 943 099	367 591
5 Manuels scolaire, matériel et fournitures	7 258 767	-	-	7 258 767	7 880 869	(622 102)
6 Ordinateurs de classe	2 004 318	-	-	2 004 318	3 734 318	(1 730 000)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	11 256 810	459 291	-	11 716 101	12 985 601	(1 269 500)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 524 795	-	-	3 524 795	3 478 200	46 595
9 Perfectionnement professionnel	1 199 374	-	-	1 199 374	1 539 430	(340 056)
10 Chefs de section	117 474	-	-	117 474	-	117 474
11 Directions, directions adjointes	9 938 464	94 327	-	10 032 791	10 540 372	(507 581)
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 837 402	307 273	-	5 144 675	5 145 871	(1 196)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	4 083 085	281 962	-	4 365 047	3 948 970	416 077
14 Administration et gestion du Conseil	6 298 580	270 000	-	6 568 580	6 912 798	(344 218)
15 Fonctionnement et entretien des écoles	18 503 852	1 157 525	-	19 661 377	22 990 047	(3 328 670)
16 Utilisation communautaire des écoles	222 160	50 000	-	272 160	667 327	(395 167)
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	21 000	-	21 000	58 000	(37 000)
18 Transport des élèves	20 862 762	929 063	-	21 791 825	21 832 669	(40 844)
Total fonctionnement	214 061 534	6 268 907	-	220 330 441	223 823 934	(3 493 493)
Installations destinées aux élèves						
19 Location d'installations	432 992	-	-	432 992	432 992	-
19 Intérêts sur la dette à long terme	5 039 810	-	-	5 039 810	5 076 750	(36 940)
19 Amortissement des immobilisations	13 774 648	-	-	13 774 648	14 223 416	(448 768)
Total des installations destinées aux élèves	19 247 450	-	-	19 247 450	19 733 158	(485 708)
Autres						
19 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	-	-	570 114	570 114	-
20 Projets spéciaux	-	547 841	-	547 841	547 841	-
21 Provision pour éventualités	-	-	-	-	-	-
Total - Autres	570 114	547 841	-	1 117 955	1 117 955	-
Total disponible aux fins de conformité	233 879 098	6 816 748	-	240 695 846	244 675 047	(3 979 201)
Autres						
21 Intérêts courus	-	-	-	-	-	-
21 Achats de terrains	-	-	-	-	-	-
21 Fonds générés par les écoles	-	3 830 000	-	3 830 000	3 830 000	-
Total - non disponibles	-	3 830 000	-	3 830 000	3 830 000	-
Grand Total	233 879 098	10 646 748	-	244 525 846	248 505 047	(3 979 201)

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Annexe B

Budget Révisé 2020-2021 Comparaison des revenus

	Budget 2020-2021	Budget révisé 2020-2021	Écart	
			\$	%
Revenus de fonctionnement				
1 Titulaires de classe	104 586 675	105 303 401	716 726	0,7%
2 Suppléances	3 966 309	4 051 230	84 921	2,1%
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	11 301 795	11 986 836	685 041	6,1%
4 Petite enfance	5 203 120	5 310 690	107 570	2,1%
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 663 054	7 258 767	595 713	8,9%
6 Ordinateurs de classe	1 998 859	2 004 318	5 459	0,3%
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	11 286 337	11 716 101	429 764	3,8%
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 552 148	3 524 795	(27 353)	(0,8%)
9 Perfectionnement professionnel	1 196 895	1 199 374	2 479	0,2%
10 Chefs de section	116 349	117 474	1 125	1,0%
11 Directions, directions adjointes	9 824 813	10 032 791	207 978	2,1%
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 811 435	5 144 675	333 240	6,9%
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	4 092 806	4 365 047	272 241	6,7%
14 Administration et gestion du Conseil	6 555 520	6 568 580	13 060	0,2%
15 Fonctionnement et entretien des écoles	18 866 706	19 661 377	794 671	4,2%
16 Utilisation communautaire des écoles	272 160	272 160	-	0,0%
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	21 000	21 000	-	0,0%
		21 791 825	1 074 433	5,2%
18 Transport des élèves	20 717 392			
		220 330 441	5 297 068	2,5%
Total des revenus de fonctionnement	215 033 373		-	
Installations destinées aux élèves		432 992	-	0,0%
19 Location d'installations	432 992	5 039 818	-	0,0%
19 Intérêts sur la dette à long terme	5 039 818	13 774 640	-	0,0%
19 Amortissement des ACR	13 774 640			
		19 247 450	-	0,0%
Total des revenus pour installations	19 247 450			
Autres		570 114	-	0,0%
19 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	547 841	-	0,0%
20 Projets spéciaux	547 841	-	(753 809)	(100,0%)
21 Provision pour éventualités	753 809			
		1 117 955	(753 809)	(40,3%)
Total des autres revenus	1 871 764			
Affectations non disponibles		-	-	
21 Achats de terrains	-	3 830 000	-	0,0%
21 Fonds générés par les écoles	3 830 000			
		3 830 000	-	0,0%
Total des revenus pour affectations non disponibles	3 830 000			
		244 525 846	4 543 259	1,9%
Budget de revenu total	239 982 587			

POINT N0 3.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Annexe C

Budget Révisé 2020-2021 Comparaison des dépenses

	Budget 2020-2021	Budget révisé 2020-2021	Écart	
			\$	%
Dépenses de fonctionnement				
1 Titulaires de classe	93 858 918	95 959 787	2 100 869	2,2%
2 Suppléances	6 643 600	6 643 600	-	0,0%
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	13 969 290	14 562 976	593 686	4,2%
4 Petite enfance	5 006 041	4 943 099	(62 942)	(1,3%)
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	7 311 794	7 880 869	569 075	7,8%
6 Ordinateurs de classe	1 998 859	3 734 318	1 735 459	86,8%
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 373 104	12 985 601	612 497	5,0%
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 806 238	3 478 200	(328 038)	(8,6%)
9 Perfectionnement professionnel	1 579 166	1 539 430	(39 736)	(2,5%)
10 Chefs de section	-	-	-	
11 Directions, directions adjointes	10 082 381	10 540 372	457 991	4,5%
12 Secrétaires d'école et fournitures	5 232 430	5 145 871	(86 559)	(1,7%)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	3 919 899	3 948 970	29 071	0,7%
14 Administration et gestion du Conseil	6 811 574	6 912 798	101 224	1,5%
15 Fonctionnement et entretien des écoles	22 620 790	22 990 047	369 257	1,6%
16 Utilisation communautaire des écoles	667 028	667 327	299	0,0%
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	58 000	58 000	-	0,0%
		21 832 669	1 115 277	5,4%
18 Transport des élèves	20 717 392			
		223 823 934	7 167 430	3,3 %
Total des dépenses de fonctionnement	216 656 504			
Installations destinées aux élèves		432 992	-	0,0%
19 Location d'installations	432 992	5 076 750	-	0,0%
19 Intérêts sur la dette à long terme	5 076 750	14 223 416	-	0,0%
19 Amortissement des immobilisations	14 223 416			
		19 733 158	-	0,0 %
Total autres dépenses	19 733 158			
Autres		570 114	-	0,0%
19 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	547 841	-	0,0%
20 Projets spéciaux	547 841	-	(753 809)	(100,0%)
21 Provision pour éventualités	753 809			
		1 117 955	(753 809)	(40,3 %)
Total autres dépenses	1 871 764			
Affectations non disponibles		-	-	
21 Intérêts courus	-	3 830 000	-	0,0%
21 Fonds générés par les écoles	3 830 000			
		3 830 000	-	0,0 %
Total autres dépenses	3 830 000			
		248 505 047	6 413 621	2,6 %
Budget total annuel	242 091 426			

$$\underline{12^2}$$

Budget révisé 2020-2021

Détail des excédents accumulés

Disponible pour fin de conformité										Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil
Excédent de fonctionnement accumulé	Autres Usages			Capital					Total		
	CSPAAT	Salle de classe	Projets différés	Réalisés			À réaliser				
				Intérêts sur dette non supportée	Fonds d'amort. TDSB	Projets immos engagés	Nouvelles écoles	Program-mation			

Solde au 31 août 2020	17 370 547	263 303	1 409 732	1 330 000	163 243	966 787	11 284 395	2 667 819	-	35 455 825	101 043 135	136 498 960
------------------------------	-------------------	----------------	------------------	------------------	----------------	----------------	-------------------	------------------	----------	-------------------	--------------------	--------------------

Résultats annuels	(3 979 201)									(3 979 201)		(3 979 201)
Subvention terrains	-									-		-
Variation des intérêts courus	-									-		-
Fonds générés par les écoles	-									-		-
Amortissement travaux financés par le Conseil	375 289						(375 289)			-		-
Travaux Academie de la Moraine							167 328	(167 328)		-		-
Travaux David-Saint-Jacques							1 523 800	(1 523 800)		-		-
Travaux - Franco Niagara							590 782	(590 782)		-		-
Actifs amortis - Fonds d'amortissement	69 056					(69 056)				-		-
Intérêts sur la dette non supportée - CIBC Mellon	23 190				(23 190)					-		-
(Surplus) déficit budgétaire des écoles	700 000		(700 000)							-		-
Achats de portables	1 330 000			(1 330 000)						-		-
Fermeture de projets	-								-	-		-

Solde au 31 août 2021	15 888 881	263 303	709 732	-	140 053	897 731	13 191 016	385 909	-	31 476 624	101 043 135	132 519 759
------------------------------	-------------------	----------------	----------------	----------	----------------	----------------	-------------------	----------------	----------	-------------------	--------------------	--------------------

RAPPORT N° 3 (2020-2021)
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 2 décembre 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre **N° 3** de 17 h 30 à 17 h 52 le 17 novembre 2020 par Microsoft TEAMS, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Yvon Rochefort, Conseille scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent :

M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes :

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Wadih Beheit, représentant de la Clé d'La Baie
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Représentante d'organisme absente :

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health

Observateurs :

M^{me} Nancy Komî, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

La documentation de la réunion No 3 figure ci-dessous en annexe du présent rapport.

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport du surintendant de l'éducation concernant deux ajouts des organismes pour participer au CCED. Un membre représentante de l'organisme Epilepsy Southwestern Ontario et un autre représentant de l'organisme CAMH.

Vous trouverez ci-après une recommandation du comité à cet effet.

2. Qu'il a reçu les correspondances suivantes :
 - a) Gouvernement de l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance - la partie surligné en jaune est en lien directe avec l'enfance en difficulté;
 - b) Lettre provenant du Conseil scolaire catholiques du Providence adressée à Stephen Lecce concernant les troubles causés par l'alcoolisation fœtale.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 3 du CCED (2019-2020) présenté soit reçu.

QUE le Conseil approuve la mise en candidature **de M^{me} Nancy Komi** à titre de membre représentante de l'organisme Epilepsy Southwestern Ontario et de **M Aliou Sene** à titre de membre représentant de l'organisme CAMH.

Le surintendant de l'éducation, Le président du comité,

Roland Desloges

Benoit Fortin



AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health
M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie

Observateurs :

M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité consultatif de l'enfance en difficulté**

Date : **Le 17 novembre 2020**

Heure : **de 17 h 30 à 18 h 10**

Lieu : [Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

[En savoir plus sur Teams](#) | [Options de réunion](#)



**COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

**Le 17 novembre 2020, à 17 h 30
Microsoft Teams**

ORDRE DU JOUR

Rencontre N° 3 – 17 h 30 à 18h10

La rencontre sera présidée par : Le président Benoit Fortin

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption du procès-verbal n° 1
 - 2.4 Adoption du procès-verbal n° 2
 - 2.5 Questions découlant de la réunion du 13 octobre 2020
3. Ajout et mise en candidature des deux membres au CCED
4. Correspondances
 - 4.1 Gouvernement de l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance - la partie surligné en jaune est en lien directe avec l'enfance en difficulté.
 - 4.2 Lettre provenant du Conseil scolaire catholiques du Providence adressée à Stephen Lecce concernant les troubles causés par l'alcoolisation fœtale
4. Levée de la réunion

NON-ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 1 DU
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le 13 octobre 2020

Le comité tient la rencontre n° 1 de 17 h 30 à 18 h 00 par Microsoft TEAMS, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres présents :

M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde et président du comité
M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health powered by SickKids

Membres absents :

M. Guillaume Teasdale, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, surintendant de l'éducation
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Le président du comité, M Benoit Fortin souhaite la bienvenue aux membres.

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Nathalie Pelletier, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conseiller Fortin et Conseiller Lapointe déclarent un conflit d'intérêts possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré en raison de leur trouble d'apprentissage.

2.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL N° 10 DE LA RENCONTRE DU 16 JUIN 2020

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Manoushka Aimable, propose :

QUE le procès-verbal n° 10 de la rencontre du 16 juin 2020 soit approuvé.

La motion est adoptée.

**3. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ :
(M Jason Rodrigue est présent seulement pour ce point)**

3.1 Budget EED 2020-2021

Dans le cadre de son rapport sur le financement de l'éducation, le surintendant des affaires, M. Rodrigue, présente le budget de l'EED 2020-2021 et donne un aperçu des principaux changements reliés aux revenus et aux dépenses.

Après une période de questions, M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Budget 2020-2021 Enfance en difficulté » soit reçu.

La motion est adoptée.

4. ORGANIGRAMME DES SERVICES AUX ÉLÈVES

Roland Desloges, surintendant de l'éducation, passe en revue l'organigramme des services aux élèves tout en expliquant le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe. Il informe les membres que l'organigramme reflète aussi le nombre de postes à combler.

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

M^{me} Pelletier, appuyée par Conseiller Lapointe propose:

QUE l'organigramme des services aux élèves présenté en date du 13 octobre 2020 soit reçu.

La motion est acceptée

5. INVITATION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À PARTICIPER AU CCED

Roland Desloges, surintendant de l'éducation, présente le rapport tout en réitérant les efforts déployés pour inviter les organismes et associations à participer au CCED soit par lettre ou par téléphone. Il informe les membres qu'il y a deux associations qui montrent un intérêt à participer au CCED, entre autres, Epilepsy Southwestern Ontario (London) et Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) de la région de Toronto.

M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par M^{me} Lara Pietrolungo propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Invitation aux associations et organismes à participer au CCED » soit reçu.

La motion est adoptée.

6. PLAN ANNUEL EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ 2020-2021 (VERSION PUBLIÉE)

M Desloges, surintendant de l'éducation, encourage les membres de voir le plan annuel EED pour 2020-2021 qui se trouve sur le site web comme exigé par le Ministère de l'Éducation – enfance en difficulté.

Il remercie les membres de son l'équipe, Mme Dalcourt et Mme Gauthier de leur collaboration dans ce dossier et invite le personnel du service aux élèves à continuer sur la même voie le travail effectué auprès des élèves ayant des besoins particuliers.

M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par, M^{me} Lara Pietrolungo propose:

QUE le plan annuel en enfance en difficulté 2020—2021 soit reçu à titre de renseignement.

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

La motion est adoptée.

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour de la réunion n° 1 étant épuisé, Conseiller Lapointe appuyé par Mme Manoushka Aimable, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le surintendant de l'éducation

Le président du comité,

Roland Desloges

Benoit Fortin

NON-ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 2 DU
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Le 13 octobre 2020

**Le comité tient la rencontre n° 2 de 18 h 00 à 18 h 45 par Microsoft TEAMS,
sous la présidence de Conseiller Fortin**

Membres présents :

M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde et président du comité
M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone du Grand Toronto
M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health powered by SickKids

Membres absents :

M. Guillaume Teasdale, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, surintendant de l'éducation
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Nathalie Pelletier, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conseiller Fortin et Conseiller Lapointe déclarent un conflit d'intérêts possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré en raison de leur trouble d'apprentissage.

3. RÉSULTAT DES TESTS PROVINCIAUX EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES DE 2019

Le surintendant de l'éducation, M. Desloges, informe les membres du comité qu'il n'y pas de résultat des tests provinciaux en lecture, écriture et mathématiques de 2019 parce que l'OQRE les avait annulés à cause de la fermeture des écoles pour des raisons en lien avec la COVID-19.

M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport verbal en date du 13 octobre 2020 intitulé « Résultats de l'OQRE-EED » soit reçu.

La motion est adoptée.

4. PPCAE : PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES APRÈS L'ÉCOLE

Roland Desloges, surintendant de l'éducation, présente aux membres le rapport sur le programme de perfectionnement des compétences après l'école. Il passe en revue les objectifs du programme et la planification scolaire 2020-2021 pour développer des habiletés chez nos élèves en besoin.

M Fortin approuve les bienfaits de ce programme étant donné que sa fille y participe.

Après une période de questions, Mme Stéphanie Penton, appuyée par M^{me} Nathalie Pelletier propose :

Que le rapport en date du 13 octobre 2020, intitulé « Programme de perfectionnement des compétences après l'école » soit reçu.

La motion est adoptée.

5. MISE À JOUR – COVID -19 (RAPPORT VERBAL)

Roland Desloges, surintendant de l'éducation, présente un rapport verbal aux membres du Comité sur la mise à jour de la COVID -19 qui comprend entre autres des programmes d'été et des cours en ligne pour nos élèves de la 7^e à la 12^e année.

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Le lundi 31 août et 1^{er} septembre, 45 élèves en EED sur 217 élèves ont participé aux ateliers de transitions. Moins d'élèves que prévu ont participé vu que certains parents avaient déjà choisi l'enseignement virtuel. Ces ateliers ont ciblé la santé et la sécurité pendant la pandémie. Une capsule a été créée démontrant le lavage des mains, le port du masque, la signalisation dans les écoles, les pastilles collées sur le sol pour indiquer l'endroit d'attentes, les locaux fermés, le remplissage de bouteille d'eau, le déplacement; le non-partage du matériel, etc.

Services aux élèves d'intervenants professionnels réglementés internes et externes :

Dans la mesure du possible, les services des professionnels internes du Conseil, voire les services des orthophonistes, consultants en autisme, les conseillers pédagogiques en EED et l'équipe de psychologie sont offerts en virtuel. Cependant, les services qui nécessitent la présence de ces professionnels sont aussi offerts dans les écoles pour assurer l'apprentissage de tous nos élèves. Les intervenants externes suivent les mêmes consignes. Un protocole d'entente a été rédigé et partagé avec nos organismes partenaires pour pouvoir offrir leurs services à nos élèves. Ce même protocole se trouve sur notre site web aux liens suivants :

https://csviamonde.ca/fileadmin/user_upload/protocole_d_entente_acces_aux_ecoles_-_pour_site_web.pdf

https://csviamonde.ca/fileadmin/user_upload/addendum_au_protocole.pdf

Formulaire de demande d'accommodement :

Selon le besoin de l'élève en difficulté, le parent, tuteur ou tutrice peut faire une demande d'accommodement à l'aide d'un formulaire et en collaboration avec l'équipe-école et un plan d'intervention sera préparé et approuvé par la surintendance de l'école.

CIPR et PEI :

Le respect de la révision des PEI et l'envoi aux parents dans les 30 jours ouvrables seront encore assurés cette année. S'il y a des modifications qui doivent être faites dû à la COVID et le mode d'apprentissage, cela sera indiqué dans le PEI. Le CIPR ne changera pas à moins que le placement change dû à la COVID. Nous devons tout de même faire la révision annuelle des CIPR. Nous allons commencer dans les prochaines semaines.

Après une période de questions, Conseiller Lapointe, appuyé par M^{me} Lara Pietrolungo propose :

Que le rapport verbal intitulé « Mise à jour COVID-19 » soit reçu.

La motion est adoptée.

6. CENTRE JULES-LÉGER : STATISTIQUES DES SERVICES

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le surintendant de l'éducation, M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par M^{me} Stéphanie Penton, propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Centre Jules-Léger » soit reçu.

La motion est adoptée.

7. CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Centre Jules Leger
- b) Durham District School Board
- c) Conseil Scolaire Catholique Nouvelon

M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Lapointe propose par la suite :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

La motion est adoptée.

8. TOUR DE TABLE – ANNONCE DES ORGANISMES

M^{me} Lara Pietrolungo, la directrice de Boomerang Health powered by SickKids, informe les membres du comité qu'il n'y a pas de grandes nouveautés, mais que plusieurs services bilingues sont offerts virtuellement et en personne. Ils offrent aussi des groupes de thérapies virtuellement aux parents, mais la formation se fait en anglais.

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone du Grand Toronto, informe les membres du comité que le centre a recommencé à faire du présentiel pour les personnes les plus vulnérables en santé mentale. En moyenne, les rencontres se font 80% en ligne et 20% en présentiel. La clinique reste ouverte et les services sont offerts les samedis aussi. Des dindes ont été distribuées aux familles pour l'Action de grâce.

M^{me} Natalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie, informe le comité que les services sont les mêmes qu'à la dernière rencontre et les garderies sont en pleine capacité et les centres « ON Y VA » sont rouverts.

Le service de santé mentale jeunesse est toujours offert en virtuel n'ayant pas accès dans les écoles, les horaires sont ajustés et les intervenants font leur rencontre un peu plus tard le soir soit par téléphone ou soit que les familles se déplacent dans leurs locaux. Elle encourage les membres de visiter le site web de Clé d'la Baie pour avoir des nouvelles sur le spectacle d'humour. Du côté de la radio, il y aura un bingo fin novembre dans la région de Simcoe pour tous ceux qui sont intéressés.

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto, informe le comité que le personnel travaille toujours de la maison, les bureaux restent fermés. Les visites continuent pour les familles en besoin et ils répondent aux appels d'abus afin que le travail continue normalement. Le centre reste très occupé.

Le président du comité, M. Benoit Fortin, remercie toute l'équipe pour le beau travail qui est grandement apprécié.

9. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

À la suite de l'annonce par le surintendant de l'éducation du conflit d'horaire de la date des deux prochaines rencontres du CCED qui avait été planifiée pour le 10 novembre 2020, Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Stéphanie Penton propose :

QUE la date des deux prochaines rencontres No 3 et No 4 soit changée du 10 au 17 novembre en raison d'un conflit d'horaire, soit approuvée telle qu'amendée.

La motion est adoptée.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour de la réunion n° 2 étant épuisé, M^{me} Stéphanie Penton appuyée par M^{me} Manoushka Aimable propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le surintendant de l'éducation

Le président du comité,

M Roland Desloges

M Benoit Fortin



Le 17 novembre 2020

**AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Objet : Ajout et mise en candidature des membres au CCED

Selon le Règlement 464/97 sur les comités consultatifs de l'enfance en difficulté, chaque conseil scolaire de district doit créer un comité consultatif de l'enfance en difficulté. Ce comité est formé, entre autres, d'un représentant de chacune des associations locales qui exerce ses activités sur le plan local dans le territoire de compétence du conseil, qui est mis en candidature par l'association locale et nommé par le conseil.

Madame Nancy Komi et Monsieur Aliou Sene satisfont aux conditions requises pour être mises en candidature et être nommés comme membres du CCED du Conseil. Ils sont habilités à voter lors de l'élection des membres du Conseil et résident dans le territoire du Conseil.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 17 novembre 2020 intitulé « *Ajout et mise en candidature d'un membre au CCED* » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

- Mme Nancy Komi à titre de membre représentante de l'organisme Epilepsy Southwestern Ontario.
- M. Aliou Sene à titre de membre représentant de l'organisme CAMH.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Roland Desloges

COMMUNIQUÉ

Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance

Le budget de 2020 fournit des ressources supplémentaires pour renforcer les soins de santé de première ligne, appuyer les particuliers et les employeurs, et jeter les bases de la relance en Ontario

5 novembre 2020

[Finances](#)

Aujourd'hui, le ministre des Finances, Rod Phillips, a rendu public le *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*, prochaine étape d'un plan d'action complet pour lutter contre les graves répercussions de la COVID 19 sur la santé et l'économie. Le *Plan d'action de l'Ontario* prévoit, sur trois ans, une aide totale de 45 milliards de dollars pour mettre à disposition les ressources nécessaires dans le secteur de la santé afin de continuer à protéger la population, pour mettre en place des programmes essentiels et des mesures fiscales visant à soutenir les personnes, les familles et les créateurs d'emplois touchés par le virus, et pour jeter les bases d'une relance économique solide à long terme pour la province.

La protection

Au total, les mesures d'intervention sanitaire de l'Ontario contre la COVID-19 sont désormais estimées à 15,2 milliards de dollars. Le gouvernement prévoit des fonds de 4 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2 milliards de dollars en 2022-2023 pour s'assurer que la province est en mesure de continuer à répondre aux besoins changeants dans la lutte contre la pandémie. Les dépenses pour 2020-2021 comprennent 2,8 milliards de dollars pour soutenir le *Plan de préparation de l'automne en matière de santé, de soins de longue durée et d'éducation* du gouvernement, le plan le plus complet et robuste au pays pour répondre à la deuxième vague de COVID-19. Il comprend du financement additionnel pour les lits d'hôpitaux, la réduction de l'arriéré des interventions chirurgicales et l'achat de vaccins antigrippaux supplémentaires.

Le gouvernement investit également 572 millions de dollars supplémentaires dans les hôpitaux de la province pour soutenir les coûts supplémentaires liés à la COVID-19, notamment pour les tests de dépistage, les centres d'évaluation, l'équipement médical et de laboratoire ainsi que l'équipement de protection individuelle. Cela porte le financement total des hôpitaux à plus de 2,5 milliards de dollars, soit plus que celui octroyé l'année précédente. La province investit également plus de 18 milliards de dollars dans des subventions d'immobilisation sur 10 ans pour la construction et l'agrandissement d'infrastructures hospitalières et les rénovations urgentes, y compris des travaux de réparation et d'entretien pour moderniser les hôpitaux partout en Ontario.

Afin de protéger nos proches qui vivent dans les foyers de longue durée contre une deuxième vague de COVID-19 et de s'attaquer aux problèmes de longue date, l'Ontario injecte plus d'un demi-milliard de dollars dans ce secteur. Cet argent servira à effectuer les rénovations indispensables et à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la prévention et le contrôle des infections, à acheter davantage d'équipement de protection individuelle et à constituer une main-d'œuvre solide dans le secteur de la santé. Au moment où la Commission ontarienne d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée termine son examen, le gouvernement agit immédiatement pour protéger les Ontariennes et Ontariens les plus vulnérables. Le gouvernement prévoit augmenter à quatre heures par jour la moyenne des soins directs quotidiens que les résidents en foyers de soins de longue durée reçoivent du personnel infirmier ou de préposés aux services de soutien à la personne. Cette mesure sera mise en œuvre de façon graduelle au cours des quatre prochaines années et fera de l'Ontario un chef de file parmi les provinces canadiennes. Ce plan ambitieux nécessitera de profonds changements dans le secteur des soins de longue durée, notamment le recrutement et la formation de dizaines de milliers de nouveaux employés.

« Depuis le jour 1 de la pandémie, protéger la population reste la priorité du gouvernement, a affirmé le ministre Phillips. Les risques de la COVID-19 pour la santé demeurent extrêmement graves. Nous mettons à disposition toutes les ressources nécessaires pour continuer à protéger la population, notamment nos proches dans les foyers de soins de longue durée et nos héros des soins de première ligne, durant et après cette deuxième vague. »

Le soutien

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

On estime à 13,5 milliards de dollars l'aide totale offerte par le gouvernement à la population et aux créateurs d'emplois dans le cadre du *Plan d'action de l'Ontario*. Cette aide supplémentaire permettra de soutenir les familles, les personnes âgées, les entreprises et les travailleurs durant la deuxième vague de COVID-19 et par la suite.

Pour compenser une partie des coûts additionnels occasionnés par la COVID-19, les parents recevront de nouveau 200 \$ par enfant de 0 à 12 ans et 250 \$ par enfant et jeune âgé jusqu'à 21 ans et ayant des besoins particuliers. Cela signifie qu'une famille de trois jeunes enfants, dont un ayant des besoins particuliers, recevrait 1 300 \$ en 2020.

Le gouvernement prend des mesures importantes pour protéger les personnes âgées et leur permettre de rester chez elles plus longtemps. Le gouvernement propose un nouveau crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile pour l'année d'imposition 2021 - un crédit de 25 % applicable aux rénovations admissibles jusqu'à hauteur de 10 000 \$. Les personnes âgées y seraient admissibles quels que soient leurs revenus et peu importe si elles ont des impôts sur le revenu à payer en 2021. Les membres de la famille chez qui vit une personne âgée y seraient également admissibles.

Le gouvernement de l'Ontario demeure déterminé à aider les créateurs d'emplois à traverser cette période sans précédent. Le gouvernement offre une aide de 300 millions de dollars aux entreprises admissibles dans toute région où la province détermine qu'il est nécessaire d'imposer les restrictions de santé publique instaurées dans le cadre de l'étape 2 modifiée du déconfinement ou dans celles qui seront classées à « contrôler » ou à « confiner ». Cela aidera à couvrir les coûts fixes tels que les impôts fonciers et les factures d'énergie. Il bonifie également de 1,8 milliard de dollars le Fonds de soutien à la population et à l'emploi au cours des deux prochains exercices, afin de rester attentif aux besoins émergents et de continuer à offrir des mesures de soutien à la population ontarienne.

« La COVID-19 a causé une récession mondiale, et l'Ontario n'a pas été épargné, a déclaré le ministre Phillips. Chaque statistique économique négative représente une personne qui a perdu son emploi, un propriétaire de petite entreprise inquiet ou une famille qui peine à joindre les deux bouts. Aujourd'hui, nous offrons une nouvelle aide aux gens qui ont été le plus durement touchés, par exemple les parents, les personnes âgées et les propriétaires d'une petite entreprise, une aide qui vient s'ajouter à celle déjà versée. »

La relance

Certes, la COVID-19 aura un retentissement sur l'Ontario et le monde entier dans les années à venir, mais le budget de 2020 pose les assises d'une forte reprise économique alimentée par la croissance. Le gouvernement prévoit investir 4,8 milliards de dollars dans des initiatives qui soutiendront les emplois dès maintenant, tout en éliminant les obstacles qui empêcheraient l'Ontario de se relever avec force de la COVID 19. Les initiatives clés proposées par le gouvernement comprennent une réduction des prix de l'électricité destructeurs d'emplois, la baisse d'impôts sur les emplois, un investissement historique pour relier à une infrastructure à large bande les personnes et les collectivités non desservies ou mal desservies, ainsi que des possibilités de formation professionnelle pour les travailleurs, y compris ceux qui sont touchés par la pandémie, tels que les travailleurs du tourisme et de l'accueil, afin de les aider à trouver de bons emplois qui exigent des compétences en forte demande.

Le gouvernement procède aussi immédiatement à la réduction des impôts des créateurs d'emplois et crée des conditions équitables en réduisant les taux élevés de l'impôt foncier provincial applicable aux entreprises pour les ramener à un taux de 0,88 % pour plus de 200 000 biens, ou 94 % de l'ensemble des biens commerciaux dans la province. Cela se traduira par des économies annuelles de 450 millions de dollars en 2021, soit une réduction de 30 % pour de nombreuses entreprises.

L'Ontario va encore plus loin pour mettre des soutiens supplémentaires à la disposition des employeurs les plus touchés par la COVID-19. Des municipalités ont laissé savoir au gouvernement qu'elles souhaitaient des outils supplémentaires pour fournir un allègement d'impôt plus ciblé aux créateurs d'emplois dans leurs collectivités. L'Ontario répond aux demandes des administrations locales en proposant de donner aux municipalités la possibilité d'alléger les impôts fonciers des petites entreprises, en plus d'un engagement de la part de la province à envisager de fournir des réductions correspondantes. Cela permettrait de fournir aux petites entreprises un allègement municipal et provincial de l'impôt foncier pouvant totaliser 385 millions de dollars d'ici 2022-2023, dépendamment de l'adoption de cette option par les municipalités.

La province supprime également un impôt sur les emplois pour 30 000 employeurs supplémentaires en proposant de rendre permanente la hausse de l'exonération au titre de l'impôt santé des employeurs de 490 000 \$ à 1 million de dollars. Cela permettrait aux employeurs du secteur privé de faire des économies de 360 millions de dollars en 2021-2022, sommes qu'ils pourraient réinvestir dans les emplois et la croissance. Grâce à cet allègement supplémentaire, environ 90 % des employeurs ne paieraient pas cet impôt.

Lorsque des employeurs envisagent d'exploiter une entreprise en Ontario, il est évident que les prix d'électricité élevés pour les installations industrielles et commerciales dans la province représentent un obstacle à l'investissement, qui amène certains d'entre eux à se tourner ailleurs. Le budget de 2020 prévoit un plan visant à réduire le fardeau que représentent pour les employeurs de l'Ontario les contrats onéreux conclus avec les producteurs d'énergie renouvelable non

hydroélectrique, auxquels on mettra fin une fois pour toutes. À compter du 1^{er} janvier 2021, une portion du coût de ces contrats conclus par le gouvernement précédent sera financée par la province et non par les usagers. Cet allègement du coût de l'électricité permettrait de libérer des fonds qui pourraient être investis de façon plus judicieuse pour soutenir la création d'emplois. Les moyens et grands employeurs commerciaux et industriels pourraient réaliser en moyenne des économies d'environ 14 % et 16 %, respectivement, sur leurs factures d'électricité dès 2021. Cela signifie que les prix de l'électricité en Ontario ne seront plus parmi les plus exorbitants, mais deviendront plus concurrentiels que les prix moyens aux États-Unis.

« En Ontario, nous mettons tout en œuvre pour sortir de la crise de la COVID-19, a déclaré le ministre Phillips. Il peut paraître difficile de penser à l'avenir alors que nous sommes confrontés à une pandémie mondiale, mais si nous faisons tous des efforts, la COVID-19 sera un jour derrière nous. Notre gouvernement se doit d'éliminer les obstacles qui freinent la croissance nécessaire à la création d'emplois. Le coût sera tout simplement trop élevé si l'Ontario prend du retard pendant que les autres pays se relèvent. Nous devons agir immédiatement. »

Le budget de 2020 apporte de la transparence dans un monde d'incertitude en prévoyant un plan financier souple à moyen terme fondé sur les prévisions économiques les plus à jour. Il présente également d'autres scénarios qui illustrent l'évolution possible des perspectives financières de la province en fonction du rythme de la reprise économique. Pour l'exercice 2020-2021, le gouvernement prévoit un déficit de 38,5 milliards de dollars, soit le même que ce qui était prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021* et tient compte des dépenses urgentes nécessaires à la lutte contre la COVID-19. À moyen terme, il envisage un repli constant du déficit, qui devrait s'établir à 33,1 milliards de dollars en 2021-2022 et à 28,2 milliards de dollars en 2022-2023. Conscient de l'incertitude que continue de susciter la pandémie mondiale, le gouvernement prévoit déposer un plan pluriannuel comprenant une voie vers l'équilibre dans le budget de 2021, d'ici le 31 mars 2021.

Points saillants du Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance

La protection - 15,2 milliards de dollars, dont 7,5 milliards en nouveau financement pour les mesures d'intervention d'urgence du gouvernement contre la COVID-19. Points saillants du nouveau financement :

- Augmenter la moyenne des soins directs quotidiens que les résidents en foyers de soins de longue durée reçoivent du personnel infirmier ou de préposés aux services de soutien à la personne à quatre heures par jour sur quatre ans, portant l'Ontario au premier rang des provinces canadiennes dans la protection des personnes âgées.
- Prévoir des fonds de 4 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2 milliards en 2022-2023 qui serviront spécifiquement à protéger la santé de la population et à soutenir la lutte contre la pandémie de COVID-19.
- Ouvrir le nouveau site de l'Hôpital Cortellucci de Vaughan, qui abritera un nouveau service des urgences ainsi que des salles d'imagerie diagnostique et d'opération à la fine pointe du progrès. Il s'agit du premier nouvel hôpital à ouvrir en Ontario en 30 ans qui permet de doter le système d'une nouvelle capacité nette.

Le soutien - 13,5 milliards de dollars, dont 2,4 milliards affectés à des soutiens supplémentaires pour la population et les emplois. Points saillants du nouveau financement :

- Octroyer 380 millions de dollars aux parents dans le cadre d'une autre série de paiements, faisant suite au financement de 378 millions de dollars en mars alloués sous forme d'allocations de 200 \$ par enfant de 0 à 12 ans, et de 250 \$ par enfant et jeune jusqu'à 21 ans ayant des besoins particuliers, par l'intermédiaire de l'Initiative de soutien aux apprenants. Cela permettra de soutenir les coûts supplémentaires liés à la COVID 19, comme ceux de la technologie pour l'apprentissage en ligne. Cela signifie qu'une famille de trois jeunes enfants, dont un ayant des besoins particuliers, recevrait 1 300 \$ en 2020 pour l'aider à assumer les coûts liés aux fournitures scolaires et à la technologie éducative.
- Proposer un nouveau crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile pour l'année d'imposition 2021 - crédit de 25 % sur les rénovations admissibles jusqu'à 10 000 \$ - afin de permettre aux personnes âgées de rester chez elles plus longtemps en améliorant la sécurité et l'accessibilité de leur domicile. Les personnes âgées y seraient admissibles, quels que soient leurs revenus et peu importe si elles ont des impôts sur le revenu à payer en 2021. Les membres de la famille qui vivent avec elles et les soutiennent y seraient également admissibles.
- Investir, à compter de 2020-2021, 60 millions de dollars additionnels sur trois ans dans le Plan d'action pour les jeunes noirs, ce qui double son financement de base pour permettre d'élargir le programme actuel et de créer un nouveau volet d'autonomisation économique qui aidera les jeunes noirs à réussir sur le plan social et économique.
- Investir 100 millions de dollars sur deux ans dans le Fonds pour le développement des collectivités afin de soutenir le tourisme en Ontario et les organisations culturelles et sportives communautaires qui éprouvent d'importantes difficultés financières en raison de la pandémie.
- Accorder un financement d'urgence ponctuel de 25 millions de dollars destiné aux institutions artistiques de l'Ontario pour aider à combler les pertes d'exploitation subies en raison de la COVID-19.
- Bonifier de 1,8 milliard de dollars le Fonds de soutien à la population et à l'emploi au cours des deux prochains exercices, soit en 2021-2022 et en 2022-2023, afin de rester attentifs aux besoins émergents et de continuer à offrir des

mesures de soutien à la population ontarienne.

La relance - 4,8 milliards de dollars dans de nouveaux soutiens pour jeter les bases d'une forte reprise alimentée par la croissance économique. Points saillants :

- ◆ Investir plus de 680 millions de dollars additionnels dans l'infrastructure à large bande au cours des quatre prochaines années, ce qui, combiné avec les engagements faits antérieurement par l'Ontario, porte ses investissements à un niveau historique de près de 1 milliard de dollars afin de s'assurer que les collectivités de la province sont connectées.
- ◆ Attirer davantage d'emplois en Ontario grâce à un plan exhaustif pour s'attaquer aux coûts élevés de l'électricité destructeurs d'emplois, ce qui permettra aux moyens et grands employeurs industriels et commerciaux de réaliser en moyenne des économies d'environ 14 % et 16 % respectivement sur leurs factures d'électricité (ce qui représente des charges supplémentaires de 1,3 milliard de dollars sur trois ans).
- ◆ Réduire les impôts fonciers des créateurs d'emplois et créer des conditions équitables en abaissant les taux élevés d'impôt scolaire s'appliquant à plus de 200 000 employeurs (ou 94 % de l'ensemble des biens commerciaux en Ontario) pour les ramener à 0,88 %. Cela se traduira par des économies annuelles immédiates de 450 millions de dollars et représente une réduction de 30 % pour les nombreuses entreprises actuellement assujetties au taux d'impôt scolaire le plus élevé dans la province.
- ◆ Répondre aux demandes des administrations locales en proposant d'autoriser les municipalités à réduire les impôts fonciers des petites entreprises, en plus d'un engagement de la part de la province à envisager de fournir des réductions correspondantes. Cela permettrait aux petites entreprises de bénéficier d'un allègement des impôts fonciers municipaux et provinciaux pouvant atteindre 385 millions de dollars d'ici 2022-2023, selon l'adoption de cette option par les municipalités.
- ◆ Supprimer un impôt sur les emplois pour 30 000 employeurs supplémentaires en proposant de rendre permanente la hausse de l'exonération au titre de l'impôt-santé des employeurs de 490 000 \$ à 1 million de dollars. Grâce à cet allègement supplémentaire, environ 90 % des employeurs ne paieraient pas cet impôt, ce qui leur ferait réaliser des économies de 360 millions de dollars en 2021-2022, sommes qu'ils pourraient réinvestir dans les emplois et la croissance.
- ◆ S'engager à fournir aux Ontariennes et Ontariens une aide pouvant atteindre 20 % des dépenses admissibles pour le tourisme dans la province, afin de les encourager à découvrir l'Ontario, en toute sécurité, en 2021, l'année des vacances chez soi en Ontario.
- ◆ Jumeler les travailleuses et travailleurs dans le secteur du tourisme et de l'accueil les plus touchés par la pandémie à des formations et à des emplois, grâce à un investissement de 180,5 millions de dollars sur trois ans, notamment en déployant une stratégie pour les métiers spécialisés, en faisant des investissements additionnels de 100 millions de dollars dans la formation professionnelle par l'intermédiaire d'Emploi Ontario, en remaniant le programme Deuxième carrière et en injectant 59,5 millions de dollars pour l'acquisition des compétences en demande.
- ◆ Octroyer 500 millions de dollars sur quatre ans pour accroître la fiabilité, la commodité et l'accessibilité des services gouvernementaux par l'entremise du fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario.

Faits en bref

- ◆ Depuis juin, le nombre d'emplois en Ontario a augmenté de 838 000 en chiffres nets et, en septembre, il équivalait à 95,8 % de son niveau de février 2020.
- ◆ Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait fléchir de 6,5 % en 2020 et augmenter de 4,9 % en 2021. La croissance économique de l'Ontario devrait se poursuivre après 2021, et l'on s'attend à ce que le PIB réel augmente de 3,5 % en 2022, puis affiche une croissance modérée de 2,0 % en 2023.
- ◆ La *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF)* exige que le gouvernement produise un plan de redressement dans l'éventualité où il ne prévoit pas de budget équilibré au cours de la dernière année du plan financier pluriannuel. La Loi reconnaît également l'importance de la souplesse et fournit la capacité de réagir aux situations changeantes. Compte tenu de l'incertitude sans précédent qui persiste et des risques associés à la pandémie de COVID-19, le gouvernement propose des modifications à la *LVTRF* pour suspendre l'exigence relative à l'inclusion d'un plan de redressement dans le budget de 2020.
- ◆ Le gouvernement de l'Ontario a été le premier au Canada à rendre publiques des perspectives financières qui reflétaient les répercussions de la crise de la COVID-19 dans le document du 25 mars 2020, *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*.

Ressources supplémentaires

- ◆ [Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance](#)
- ◆ [Document d'information : Protection – Mesures d'intervention d'urgence contre la COVID-19](#)

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- [Document d'information : Soutien – Soutien à la population et à l'emploi](#)
- [Document d'information : Relance – Création des conditions propices à la croissance](#)
- [Document d'information : Gérer les finances de l'Ontario de manière responsable et transparente](#)
- [Document d'information : Points saillants du *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*](#)
- [Comptes économiques de l'Ontario – Deuxième trimestre de 2020](#)
- [Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19](#)

Rubriques connexes

Gouvernement

Renseignements sur les services gouvernementaux disponibles et sur le fonctionnement du gouvernement. [Apprendre encore plus](#)



Windsor, 28 octobre 2020

L'honorable Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation
900, rue Bay
Édifice Mowat, 22^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1L2

REÇU LE :

11 NOV. 2020

SECTEUR DE LA DIRECTION

Objet : Projet de loi 172, Loi de 2020 modifiant des lois en ce qui concerne l'éducation
(ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)

Monsieur le Ministre,

La présente vous est adressée au nom du *Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du Conseil scolaire catholique Providence* (CCED) qui désire apporter son appui au « *Projet de la Loi 172, loi de 2020 concernant l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale* ». Nous sommes d'avis qu'il est primordial que :

- Le ministère de l'Éducation élabore des politiques et rend à la disposition des conseils des ressources relatives l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale ;
- Le ministère de l'Éducation accorde un financement pour la formation du personnel présentement à l'embauche des conseils ;
- Les programmes de formation des enseignants et les programmes d'éducation de la petite enfance comportent un élément de formation relative à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale.

Nous sommes également d'avis qu'il est important que ces politiques exigent une collaboration entre les divers intervenants en milieu scolaire et en milieu communautaire tout en misant sur une sensibilisation accrue des signes et des stratégies visant la réussite des élèves atteints d'un trouble causé par l'alcoolisation fœtale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Présidente du Conseil


Doris Sauvé

Présidente du CCED


Pauline Morais

c. c. Membres du CCED du Csc Providence
Présidences des CCED des Conseils scolaires de l'Ontario
Edith St-Arnaud, Surintendante de l'éducation du Csc Providence
Joseph Picard, Directeur de l'éducation du Csc Providence

SIÈGE SOCIAL

7515, promenade Forest Glade
Windsor, Ontario N8T 3P5
téléphone 519-948-9227
sans frais 1-888-768-2219
télécopieur 519-948-1091

**BUREAU SATELLITE DE
CHATHAM-KENT**

14, rue Notre-Dame, C.P. 70
Pain Court, Ontario N0P 1Z0
téléphone 519-355-1304
sans frais 1-877-250-4877
télécopieur 519-354-8337

**BUREAU SATELLITE DE
LONDON**

1569, rue Oxford Est
London, Ontario N5V 1W5
téléphone 519-673-1035
sans frais 1-800-407-2338
télécopieur 519-673-1924

J'y crois, je m'engage!

CscProvidence.ca

Protocole du Conseil scolaire Viamonde concernant l'accès aux écoles par les intervenants d'une profession réglementée¹ de la santé pendant la pandémie COVID-19 et la réouverture des écoles

Mise en contexte

Le ministère de l'Éducation a donné la directive aux conseils scolaires de collaborer avec les partenaires afin de donner accès aux écoles pour les membres d'une profession réglementée de la santé.

Services externes ayant accès aux écoles du CS Viamonde :

Dates importantes :

Services	8 septembre	14 septembre	octobre
Services d'infirmières	Services essentiels à haute priorité (par ex. : cathétérisme profond et stérile, alimentation par tube, injections, etc)	Services essentiels	Services essentiels
Ergothérapie	Services essentiels où le risque de blessures est urgent et élevé, de sorte que l'élève ne peut pas fréquenter l'école si le service n'est pas fourni.	Services essentiels pour besoins modérés	Services virtuels préférables. Possibilité de services en personne.
Physiothérapie	Services essentiels où le risque de blessure est urgent et élevé, de sorte que l'élève ne peut pas fréquenter l'école si le service n'est pas fourni.	Services essentiels pour besoins modérés	Services virtuels préférables. Possibilité de services en personne.
Orthophonie (Parole)			Services virtuels préférables. Possibilité de services en personne.

1. Dans la mesure du possible, les services sont offerts en virtuel par les intervenants, y compris les consultations avec le personnel scolaire.
2. Dans la mesure du possible, les intervenants visitent qu'une seule école par jour.
3. Si le service est requis au sein de l'école, l'intervenant communique avec la direction, sa déléguée ou son délégué pour prendre rendez-vous et pour avoir un local assigné dans l'école, ainsi qu'une date et l'heure précise de la visite.
4. Avant la visite, l'intervenant doit lire et respecter les directives dans le **Guide de réouverture des écoles du Conseil scolaire Viamonde** pour le [palier élémentaire](#) ou pour le [palier secondaire](#) (pour les écoles de 7^e à la 12^e année) et dans le [Protocole de gestion d'éclosion de la COVID-19 dans les écoles](#).
5. L'intervenant vérifie le site Web de l'école et/ou du conseil scolaire afin de connaître le statut concernant la fermeture en cas d'éclosion avant de s'y rendre.
6. Le matin de la visite, l'intervenant remplit le [formulaire d'autoévaluation](#) et fait consigner les résultats dans le registre des visiteurs. Si l'intervenant répond affirmativement à une des questions, l'accès à l'école n'est pas permis.
7. Les parents, tuteurs, tutrices n'ont pas l'autorisation d'entrer dans l'école pour assister aux séances avec leur enfant.
8. Une fois arrivé à l'école, l'intervenant s'annonce à l'interphone à l'extérieur à l'entrée principale.
9. Dès que l'intervenant entre dans l'école, il porte obligatoirement son masque médical et se désinfecte les mains à la station installée à l'entrée de l'école.
10. Dans le bâtiment, l'intervenant se dirige directement au secrétariat tout en respectant la signalisation sur les planchers. Il attend son tour selon les exigences de la distanciation physique si le secrétariat est déjà au maximum de sa capacité.
11. La secrétaire consigne les informations de la visite au registre des visiteurs.
12. L'intervenant évite de toucher tout objet et surface au secrétariat.
13. Un membre du personnel accompagne l'intervenant dans le local assigné en respectant la signalisation dans les couloirs.
14. Une fois arrivé dans le local, l'intervenant désinfecte avec des lingettes sans javellisant ayant une composante d'hydroalcoolique, qu'il aura en sa personne fourni par son organisme, la chaise et la table qu'il utilisera et tout autre surface qu'il touchera.
15. Le port de masque est requis en tout temps.
16. Le port de la visière, de gants et de blouson jetables est requis lorsqu'il y a un risque d'exposition à des fluides corporels ou si les règles de distanciation de 2 mètres et de 15 minutes ne peuvent pas être respectées.
17. L'intervenant avise le secrétariat lorsqu'il est prêt à recevoir l'élève dans le local. La secrétaire appelle l'enseignant de classe pour que l'élève puisse se rendre au local où se trouve l'intervenant.
18. Une fois que la séance est terminée et que l'élève a quitté la salle, l'intervenant désinfecte toutes surfaces et matériel touchés.

19. Il désinfecte sa visière après chaque rencontre, ainsi que change de gants et de blouson, le cas échéant.
20. Les élèves se désinfectent les mains à la station de désinfection mis à cet effet avant et après la visite.
21. Avant de quitter la salle, l'intervenant désinfecte toutes surfaces et matériel touchés.
22. Si l'intervenant doit faire le suivi dans la classe, le port du masque, de la visière et des gants est obligatoire.
23. L'intervenant peut seulement visiter deux différentes cohortes pendant la journée.
24. L'intervenant devra désinfecter avec lingettes sans javellisant toutes les surfaces, tout le matériel et tous les objets qu'il a touchés dans la salle de classe.
25. L'intervenant jette les gants et le blouson dans une poubelle à cet effet dans le local.
26. L'intervenant crée un registre des séances pendant sa visite à l'école. Ce registre comprend les informations suivantes :
 - i) Heure à laquelle la désinfection des surfaces utilisées a été effectuée après la rencontre avec l'élève
 - ii) Nom de famille de l'élève
 - iii) Prénom de l'élève
 - iv) Nom de la cohorte
 - v) Date de la visite
 - vi) Heure de l'arrivée de l'élève
 - vii) Heure du départ de l'élève
 - viii) Indiquer les surfaces utilisées
 - ix) Indiquer le matériel utilisé
 - x) Indiquer s'il a eu une visite dans une classe.
 - xi) Indiquer le nom du personnel avec qui il a y eu contact.
 - xii) Heure à laquelle la désinfection des surfaces utilisées a été effectuée après la rencontre avec l'élève

Ces informations sont requises pour chacun des élèves suivis par l'intervenant pendant la journée.

27. Avant le départ de l'intervenant, le registre des séances est remis à la direction en copie papier. Cette étape est primordiale afin de faire des suivis en cas d'éclosion.
28. Si l'intervenant développe des symptômes de la COVID-19, il doit suivre les étapes du [Protocole de gestion d'éclosion de la COVID-19 dans les écoles](#) du Conseil scolaire Viamonde.
29. Les aiguillages d'élèves à vos services, les procédures annoncées de vos centres durant la COVID-19 sont respectées par les écoles.
30. Les intervenants des agences privées comme celles qui offrent des programmes ABA et IBI ne sont pas permis dans les écoles. Les visites avec les élèves se font par rendez-vous avec les parents pendant les heures d'école, et ce, en avisant la direction pour assurer un transport spécial pour emmener l'élève à son rendez-vous et le récupérer de sa visite; ou les visites

ont lieu à l'extérieur des heures d'écoles. Dans la mesure du possible, les rendez-vous ont lieu de façon virtuelle.

Enseignement virtuel ou par les parents :

Les membres des prestataires externes fournissent leurs services soit de façon virtuelle ou sur les lieux de l'organisme selon les préférences des parents et des options disponibles pour des séances en personne telles que décidées par l'organisme externe.

Aiguillage :

Les aiguillages vers les organismes externes continuent pendant la pandémie. Le consentement des parents et de la direction d'école est obtenu par les modes de transmission disponibles. Les formulaires d'aiguillage sont transmis aux organismes selon les attentes établies avec chaque organisme. Advenant qu'une école doit fermer ses portes, la transmission des formulaires d'aiguillage ne peut pas se faire par télécopieur et est faite selon le mode établi pendant la fermeture des écoles au printemps 2020.

Centres de traitement

Région	Nom du centre
Durham et est de Toronto	Grandview Children Centre
Simcoe-York, centre de Toronto et ouest de Toronto	Réseau de traitement des enfants de Simcoe-York
Halton et Peel	Erin Oak Kids
Waterloo County	Kids Ability
Hamilton	Centre Ron Joyce, McMaster Health Services
Niagara	Niagara Children Centre
London/Lambton	Thames Valley Children Centre
Sarnia	Pathways Health Centre for Children
Windsor	John McGivney Children's Treatment Centre

RLISS (Réseaux locaux d'intégration de services de santé)

Soins infirmiers	Écoles desservies – CS Viamonde
RLISS du centre est	Antonine-Maillet
	Ronald Marion
	Académie Alexandre Dumas
	Viola-Léger
	Laure-Rièse
RLISS de Simcoe Nord Muskoka	St-Joseph

	La Source
	Le Caron
	Roméo Dallaire
RLISS du Centre	Académie de la Moraine
	Académie La Pinède
	Paul Demers (Bayview Nord)
	Jeanne Lajoie
	Lafontaine
	Mathieu-da-Costa
	Étienne-Brûlé
	Norval-Morrisseau
RLISS du Centre-Toronto	Charles-Sauriol
	Gabrielle-Roy
	La Mosaïque
	Pierre-Elliott-Trudeau
	Collège Français
	Toronto Ouest
RLISS du Centre-Ouest	Carrefour des Jeunes
	des Quatre-Rivières
	Félix-Leclerc
	Jeunes sans frontières
RLISS de Mississauga Halton	du Chêne
	Horizon-Jeunesse
	Le Flambeau
	Micheline-Saint-Cyr
	Dyane Adam
	Gaétan-Gervais
	Patricia-Picknell
RLISS de Waterloo Wellington	L'Harmonie
	David St-Jacques
	L'Odyssée
RLISS de Hamilton, Niagara, Haldimand, Brant	Renaissance
	Pavillon de la jeunesse
	Georges-P.-Vanier
	L'Héritage
	LaMarsh
	Nouvel-Horizon
	Franco-Niagara
RLISS du Sud-Ouest	Académie de la Tamise
	La Pommeraie
	Marie-Curie
	Gabriel-Dumont
RLISS Érié St-Clair	L'Envolée
	Louise Charron

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



	de Lamothe-Cadillac
	Les Rapides
	Franco-Jeunesse

**Protocole du Conseil scolaire Viamonde
concernant l'accès aux écoles par les intervenants
d'une profession réglementée¹ de la santé
pendant la pandémie COVID-19
et la réouverture des écoles**

Addendum du 15 octobre 2020

Cet addendum est un ajout et/ou modification aux directives du protocole ci-haut mentionné publié le 18 septembre 2020.

Faciliter le retrait des élèves en mode virtuel

L'intervenant du centre de traitement peut communiquer directement avec les parents pour déterminer si l'enfant apprend en virtuel et obtenir le nom de la direction de l'école virtuelle et de communiquer avec celle-ci pour s'assurer que l'élève puisse être retiré de sa classe virtuelle pour participer à la séance virtuelle avec l'intervenante du centre de traitement. La direction d'école va s'assurer de communiquer avec l'enseignant virtuel afin de confirmer l'autorisation de retirer l'élève.

Rapports cliniques

Les rapports cliniques des élèves pour lesquels les traitements ont été offerts en séances virtuelles sont acheminés à la personne-contact du Conseil qui s'assurera qu'ils soient versés au DSO de l'élève. Les rapports peuvent être postés ou envoyés par courriel crypté à la direction d'école de la classe virtuelle. L'intervenant devra demander l'adresse postale de la direction.

Nettoyage et désinfection pour rencontres en présentiel

L'école va fournir les lingettes nettoyantes antiseptiques ou un vaporisateur antiseptique ainsi que des essuie-tout pour que l'intervenant du centre de traitement puisse essuyer entre chaque séance toutes les surfaces qui auront été touchées par l'élève et l'intervenant.

Coordonnées des directions d'écoles et des enseignants et enseignantes-ressources

Les coordonnées des directions d'écoles et des enseignants et enseignantes-ressources ont été partagés avec les centres de traitement. Il est à noter qu'en raison de la pandémie, des changements peuvent survenir sans préavis et qu'il est toujours préférable de vérifier le site Web du Conseil scolaire et de l'école pour des données à jour.

**RAPPORT N° 4 (2020-2021)
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 2 décembre 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre **N° 4** de 17 h 55 à 18 h 20 le 17 novembre 2020 par Microsoft TEAMS, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Yvon Rochefort, Conseiller scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent :

M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes :

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Wadih Beheit, représentant de la Clé d'La Baie
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Représentante d'organisme absente :

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health

Observateurs :

M^{me} Nancy Komî, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/OD_J_No_4_-_17_nov_2020.pdf

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport des données sur les élèves qui bénéficient des programme et services en enfance en difficulté et indique que la proportion d'élèves ayant des besoins particuliers du Conseil est demeurée à 10% de l'effectif total. Les données montrent le nombre de PEI préparés par le personnel enseignant dans les écoles pour répondre aux besoins des élèves identifiés et non identifiés.
2. Qu'il a reçu un rapport verbal sur la Mise à jour d'automne au CCED du Ministère ÉDU.
3. Qu'il a reçu un rapport verbal sur la Mise à jour COVID-19 en lien avec les élèves en enfance en difficulté dans nos écoles.
4. Que la prochaine rencontre, No. 5 se tiendra le 12 janvier 2021 par audioconférence.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 4 du CCED (2020-2021) soit reçu.

Le surintendant de l'éducation, Le président du comité,

Roland Desloges

Benoit Fortin

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health
M^{me} Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie
M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario

Observateurs:

M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH

Réunion du : Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Comité consultatif de l'enfance en difficulté

Date : **Le 17 novembre 2020**

Heure : **de 18 h 20 à 19 h 00**

Lieu : [Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)

[En savoir plus sur Teams](#) | [Options de réunion](#)

**COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 17 novembre 2020, de 18 h 20 à 19 h 00
Microsoft Teams

ORDRE DU JOUR**Rencontre N° 4 – à 18 h 20**

La rencontre sera présidée par : M Benoit Fortin

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
3. Données sur les élèves qui bénéficient des programmes et services en enfance en difficulté
4. Mise à jour d'automne au CCED du Ministère ÉDU (rapport verbal)
5. Mise à jour COVID (rapport verbal)
6. Tour de table : Annonces des organismes
7. Dates des prochaines réunions

Le 12 janvier 2021 (par audioconférence)	Rencontre No. 5 - 17 h 30 à 18 h 10 Élection de la présidence et de la vice-présidence Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : • États financiers 2019-2020 • Budget révisé 2020-2021
---	--

8. Levée de la réunion

Le 17 novembre 2020

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté

La proportion d'élèves ayant des besoins particuliers du Conseil est demeurée à 10% de l'effectif total.

À cause des mesures mises en place au sein des écoles, nous ne pouvons pas poursuivre avec le programme d'intervention intensive en lecture et en écriture (IILÉ). Toutefois, nous continuerons avec la mise en œuvre de la réponse à l'intervention (RAI).

Autre nouveauté initiée en 2017-2018 et qui se poursuit, les services aux élèves amorçaient un cycle de révision des PEI dans chaque école à l'automne. L'équipe des conseillères pédagogiques EED rédige un rapport de conformité des normes provinciales selon les sections suivantes du PEI : données générales, identification, santé/adaptation, forces et besoins, programme, plan d'apprentissage, plan de transition, évaluation provinciale. Elle partage ces rapports avec la direction de l'école et les enseignants ressources pour garantir une rigueur au niveau de l'élaboration des PEI dans les écoles. Depuis le printemps 2018, nous vérifions les signatures par les parents et la direction de l'école du PEI. Il y a eu une modification de la façon de faire la collecte de la signature à cause de la COVID-19.

Depuis le mois de septembre, les services aux élèves ont fait l'ajout d'un psychologue associé et d'une orthophoniste à leur équipe pour mieux soutenir les écoles et les besoins des élèves.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de PEI préparés par le personnel enseignant dans les écoles pour répondre aux besoins des élèves identifiés et non identifiés.

Nombre de PEI élaborés

Élémentaire	PEI	Élèves identifiés	Élèves non identifiés	Nombre total d'élèves
Juin 2017	879	476	402	879
Juin 2018	940	511	429	940
Juin 2019	958	564	394	958
Juin 2020	1019	666	353	1019

Secondaire	PEI	Élèves identifiés	Élèves non identifiés	Nombre total d'élèves
Juin 2017	228*	164	68	232
Juin 2018	290	204	86	290
Juin 2019	307*	231	77	308
Juin 2020	337	251	86	337

POINT NO 3.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Total des élèves	PEI	Élèves identifiés	Élèves non identifiés	Nombre total d'élèves
Juin 2017	1107	640	470	1111
Juin 2018	1230	715	515	1230
Juin 2019	1265	795	471	1266
Juin 2020	1356	917	439	1356

*Certains élèves surdoués n'ont pas de PEI.

Ce deuxième tableau présente les élèves selon les catégories d'anomalies et types de difficulté déterminées par le ministère de l'Éducation.

Catégories d'anomalies et types de difficulté pour les élèves identifiés

Anomalies	Types de difficulté	Élémentaire			Secondaire			Total d'élèves		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Anomalies multiples		129	161	195	51	59	67	180	220	262
Communication	Autisme	90	89	161	11	13	29	101	102	190
	Troubles d'apprentissage	122	125	214	88	90	135	210	215	349
	Surdité et surdité partielle	17	19	28	2	3	5	19	22	33
	Troubles de la parole	0	0	7	0	0	0	0	0	7
	Troubles du langage	14	14	41	8	10	24	22	24	65
Comportement		93	111	266	21	27	89	114	138	355
Ordre intellectuel	Déficience intellectuelle légère	10	10	20	13	16	16	23	26	36
	Douance	14	14	24	6	5	8	20	19	32
	Handicap de développement	6	4	22	0	2	4	6	6	26
Ordre physique	Cécité et basse vision	6	7	9	1	2	1	7	9	10
	Handicap physique	10	10	28	3	4	3	13	14	31
Total partiel		511	564	666	204	231	251	715	795	917
Élèves non identifiés ayant des besoins particuliers et bénéficiant de la Subvention pour l'EED		429	394	353	86	77	86	515	471	439
Total général		940	958	1019	290	308	337	1230	1266	1356

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 novembre 2020 intitulé « Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté » soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,

Roland Desloges

POINT NO 4 DE L'ORDRE DU JOUR - HC



Le 2 décembre 2020

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Plan stratégique pluriannuel 2021-2025

Préambule

Lors de sessions de travail les 18 et 21 novembre 2020, le Conseil a reçu une ébauche révisée du nouveau plan stratégique pluriannuel 2021-2025 et a convenu des 4 axes stratégiques et des 13 stratégies à préconiser pour les 5 prochaines années, et ce à la suite d'une vaste consultation publique menée depuis l'hiver dernier avec l'appui de *PGF Consultants*. Il est important de mentionner que près de 400 personnes ont contribué à l'élaboration du plan stratégique 2021-2025 dans le cadre d'activités consultatives, notamment des parents, des membres du personnel et des partenaires communautaires.

Comme le plan stratégique pluriannuel se veut le véhicule des grandes orientations du conseil, l'administration en assurera la mise en œuvre par l'entremise d'un plan opérationnel qui sera élaboré dans le nouvel an avec l'appui de *PGF Consultants*. Découlant des 13 stratégies réparties en 4 axes, le nouveau plan opérationnel inclura les résultats visés et les activités structurantes à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats. Un bilan du plan opérationnel sera présenté au conseil annuellement.

À la lumière des suggestions reçues et des modalités convenues les 18 et 21 novembre 2020, le Plan stratégique pluriannuel 2021-2025 final se trouve en annexe aux fins de l'approbation finale du Conseil (l'annexe sera versée séance *tenante* lors de la réunion du Conseil).

Il est recommandé :

Que le rapport daté du 2 décembre 2020 sur le *Plan stratégique pluriannuel 2021-2025* soit reçu.

Que le nouveau *Plan stratégique pluriannuel 2021-2025* du Conseil scolaire Viamonde en annexe soit approuvé.

Présenté et préparé par :

Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand



PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025



tout est possible

csviamonde.ca

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025

Ce nouveau plan stratégique, réalisé en concertation avec l'ensemble de notre communauté scolaire, a pour ambition d'inspirer une jeunesse francophone fière et porteuse d'avenir.

MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

VALEURS

Collaboration, cohérence, communication, respect des différences, leadership



PROMESSE

À la fin de sa 12^e année, l'élève Viamonde :

1. Sait communiquer
2. Fait preuve d'un esprit critique, créatif et innovateur
3. Vit en équilibre émotionnel
4. Agit de façon proactive
5. Contribue au monde numérique avec intelligence
6. Collabore et exerce du leadership
7. Intervient avec éthique, engagement et écoresponsabilité

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Des élèves épanouis et engagés

STRATÉGIE 1

Déployer des outils et des approches qui favorisent le plein épanouissement des élèves.

STRATÉGIE 2

Former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.

STRATÉGIE 3

Rendre l'offre scolaire et parascolaire francophone plus diversifiée et accessible.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Une organisation à l'écoute, performante et innovante

STRATÉGIE 4

Préconiser une planification concertée axée sur l'efficacité et l'écoresponsabilité.

STRATÉGIE 5

Accroître la capacité de recruter et de retenir un personnel épanoui, qualifié et compétent.

STRATÉGIE 6

Offrir des environnements modernes propices à l'apprentissage et à l'innovation pédagogique.

STRATÉGIE 7

Appuyer le personnel des écoles avec des services adaptés aux besoins locaux.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés

STRATÉGIE 8

Encourager l'engagement et la participation des familles.

STRATÉGIE 9

Tisser des liens de collaboration qui soutiennent la vitalité et la visibilité de la communauté francophone.

STRATÉGIE 10

Cultiver l'équité et l'inclusion, et valoriser la diversité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Une gouvernance responsable

STRATÉGIE 11

S'acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos communautés et de nos partenaires avec rigueur et diligence.

STRATÉGIE 12

Veiller à la transparence, à l'équité, à l'efficacité et à la redevabilité dans le déploiement des ressources humaines, matérielles et financières.

STRATÉGIE 13

Promouvoir un climat positif qui soutient le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.

LES MEMBRES DU CONSEIL



Sylvie A. Landry, Présidente du Conseil
RÉGION(S) : Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Victoria, Hastings
ÉCOLE(S) : [École élémentaire Antonine-Maillet](#), [École élémentaire Ronald-Marion](#), [École élémentaire Viola-Léger](#), [École secondaire Ronald-Marion](#)



Geneviève Oger, Vice-présidente du Conseil
RÉGION(S) : Toronto (Ouest)
ÉCOLE(S) : [École élémentaire Charles-Sauriol](#), [École élémentaire Félix-Leclerc](#), [École élémentaire Mathieu-da-Costa](#), [École élémentaire Micheline-Saint-Cyr](#), [École secondaire Toronto Ouest](#)



Véronique Emery, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Région de Niagara : Fort Érie, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet, Niagara-on-the-Lake, St. Catharines
ÉCOLE(S) : [École élémentaire Franco-Niagara](#), [École élémentaire L'Héritage](#), [École élémentaire LaMarsh](#), [École élémentaire Nouvel Horizon](#), [École secondaire Franco-Niagara](#)



Benoît Fortin, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Toronto (Est)
ÉCOLE(S) : [Académie Alexandre-Dumas](#), [École élémentaire Jeanne-Lajoie](#), [École élémentaire Laure-Rièse](#), [École élémentaire Paul-Demers](#), [École secondaire Étienne-Brûlé](#)



Pierre Girouard, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Hamilton-Wentworth, Halton, Brant
ÉCOLE(S) : [École élémentaire du Chêne](#), [École élémentaire Dyane-Adam](#), [École élémentaire Patricia-Picknell](#), [École élémentaire Pavillon de la jeunesse](#), [École élémentaire Renaissance](#), [École secondaire Gaétan-Gervais](#), [École secondaire Georges-P.-Vanier](#)



Pierre Lambert, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Oxford, Elgin, Lambton, Chatham-Kent
ÉCOLE(S) : [École élémentaire Les Rapides](#), [École secondaire Franco-Jeunesse](#)



Éric Lapointe, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Bruce, Dufferin, Grey, Simcoe
ÉCOLE(S) : [Académie La Pinède](#), [École élémentaire des Quatre-Rivières](#), [École élémentaire La Source](#), [École publique Saint-Joseph](#), [École secondaire Le Caron](#), [École secondaire Roméo-Dallaire](#)



Karine Ricard, Membre du Conseil
RÉGION(S) : York
ÉCOLE(S) : [Académie de la Moraine](#), [École élémentaire Chantal-Benoit](#), [École élémentaire La Fontaine](#), [École secondaire Norval-Morrisseau](#)



Chloë Robert, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Toronto (Centre)
ÉCOLE(S) : [Collège français](#), [École élémentaire Gabrielle-Roy](#), [École élémentaire La Mosaïque](#), [École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau](#)



Yvon Rochefort, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Peel
ÉCOLE(S) : [École élémentaire Carrefour des jeunes](#), [École élémentaire Horizon Jeunesse](#), [École élémentaire Le Flambeau](#), [École secondaire Jeunes sans frontières](#)



Guillaume Teasdale, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Essex
ÉCOLE(S) : [École élémentaire L'Envolée](#), [École élémentaire Louise-Charron](#), [École secondaire de Lamothe-Cadillac](#)



Pascale Thibodeau, Membre du Conseil
RÉGION(S) : Waterloo, Comté de Wellington, Middlesex, Perth, Huron
ÉCOLE(S) : [Académie de la Tamise](#), [École élémentaire L'Harmonie](#), [École élémentaire L'Odysée](#), [École élémentaire La Pomme d'Or](#), [École élémentaire Marie-Curie](#), [École secondaire David-Saint-Jacques](#), [École secondaire Gabriel-Dumont](#)



Inés de la Roca, Élève-conseillère
RÉGION(S) : Tout le Conseil



Javan Mayrand, Élève-conseillère
RÉGION(S) : Tout le Conseil